



*Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques*

## PROFIL D'ECOSYSTEME

### HOTSPOT DE BIODIVERSITE DES FORETS GUINÉENNES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

#### RESUMÉ

31 DECEMBRE 2015

# 1. INTRODUCTION

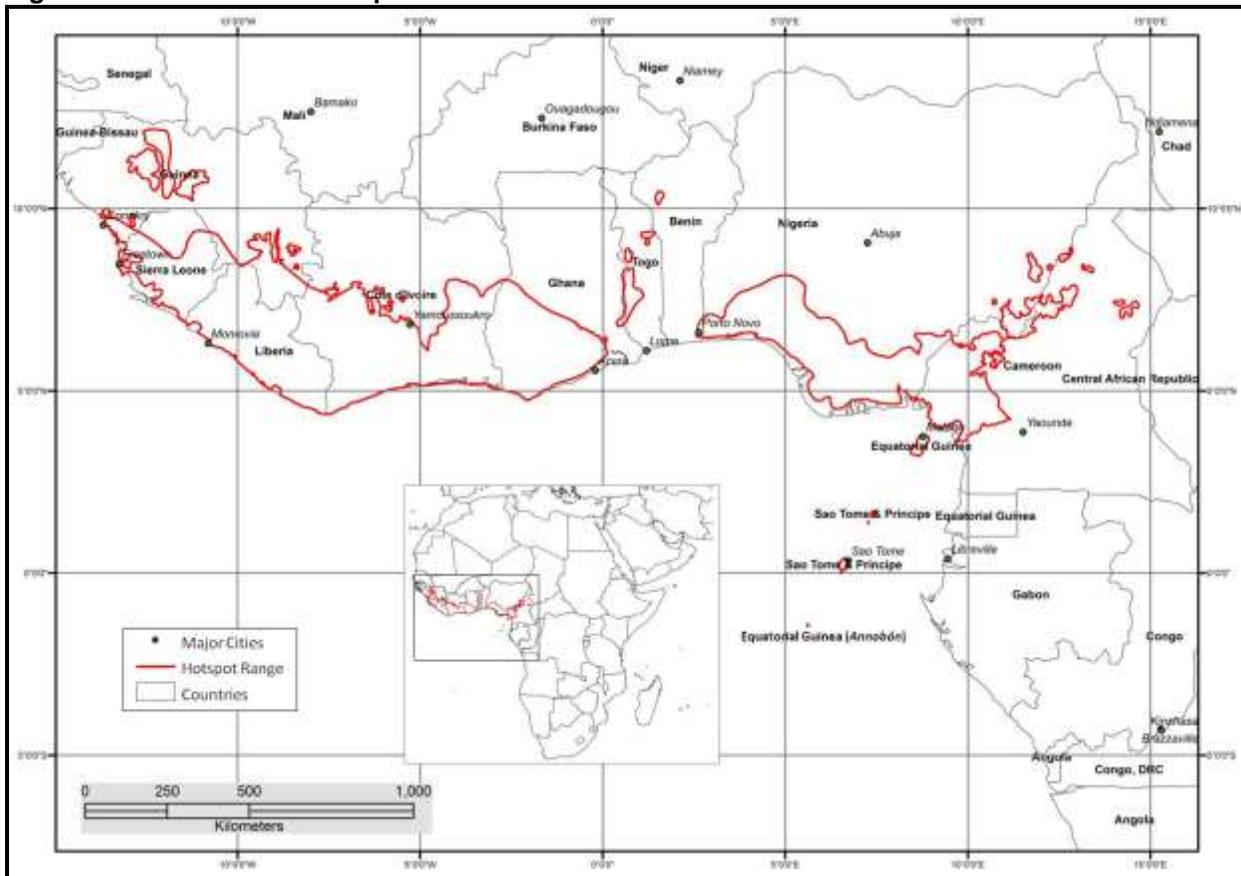
## 1.1 Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques

Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF en anglais) est une initiative de financement conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), de Conservation International (CI), de l'Union Européenne (UE), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Gouvernement Japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque Mondiale. Leur objectif commun est la conservation des points névralgiques de biodiversité – Les zones les plus riches sur le plan biologique mais également les plus menacés.

## 1.2 Hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Le Hotspot de biodiversité des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest (ci-après, par souci de concision, le Hotspot des Forêts Guinéennes) s'étend dans le sud de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au nord de l'aire de nature sauvage du Congo (Figure 1.1).

Figure 1.1 Frontières du Hotspot des Forêts Guinéennes



Traduction de la légende :

Major cities : Principales villes ; Hotspot range : Répartition du hotspot ; Countries : Pays

Le Hotspot couvre une superficie de 621 705 km<sup>2</sup>, et peut être divisé en deux sous-régions. La première sous-région dénommée « écosystème forestier de Haute Guinée », s'étend de la Guinée à l'ouest, à travers la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et légèrement le Bénin. La deuxième sous-région, « écosystème forestier de Basse Guinée », couvre une grande partie du sud du Nigeria, s'étend au sud ouest du Cameroun, et comprend également São Tomé et Príncipe et les îles au large de la Guinée Équatoriale. Les forêts guinéennes constituent l'un des huit points névralgiques de biodiversité en Afrique et Madagascar.

Les forêts guinéennes comportent des niveaux élevés de richesse d'espèces et d'endémisme. Environ 9000 espèces de plantes vasculaires se trouvent dans le hotspot, y compris 1800 espèces endémiques. Le hotspot prend également en charge une exceptionnelle diversité d'autres espèces terrestres. Il y a 416 espèces de mammifères (représentant près d'un quart des mammifères originaires d'Afrique continentale), 917 d'oiseaux, 107 de reptiles et 269 d'amphibiens au sein du hotspot parmi lesquelles, 65 mammifères, 48 oiseaux, 20 reptiles et 118 amphibiens sont considérés comme endémiques au hotspot. Le hotspot fait partie des principales priorités mondiales en matière de conservation des primates, avec cinq espèces en danger critique d'extinction et 21 espèces menacées d'extinction.

En plus de sa richesse biologique, un certain nombre de menaces permanentes à la biodiversité dans le hotspot ont entraîné la perte de plus de quatre vingt cinq pourcent du couvert végétal indigène. Celles-ci comprennent l'expansion agricole pour subvenir aux besoins d'une population en expansion dans les zones rurales et urbaines, l'exploitation forestière et la pêche non durables, la chasse et le commerce de viande de brousse, l'exploitation minière industrielle et artisanale, le développement industriel, le changement climatique et la pollution, parmi bien d'autres menaces. Bon nombre de menaces à la biodiversité qui se produisent dans la région sont liées, directement ou indirectement à une incidence élevée de pauvreté, à l'instabilité politique et/ou au conflit civil.

### **1.3 Investissement Antérieur du CEPF dans le Hotspot**

En septembre 2012, le Conseil des donateurs du CEPF a choisi le Hotspot des Forêts Guinéennes pour le profilage et les investissements futurs. Ce devait être un investissement complet, après un investissement initial et une phase de consolidation ultérieure entre 2001 et 2011, au cours de laquelle le CEPF devait fournir un total de 8,3 millions de dollars américains pour appuyer les projets de conservation dans la sous région des forêts de Haute Guinée. Le profil d'écosystème actuel prend en compte les enseignements tirés de ces investissements antérieurs, qui inclus :

- Les ONG émergentes doivent commencer modestement. Elles nécessitent une surveillance et un renforcement des capacités en plus de l'argent, et elles bénéficient du partage des expériences avec d'autres.
- Certaines approches de renforcement des capacités semblent mieux fonctionner que d'autres. Par exemple, le mentorat d'une petite organisation par une plus grande, établie depuis plus longtemps semble plus efficace que les cours de formation professionnelle. Néanmoins, maintenir en poste le personnel formé est un défi majeur pour les petites organisations de la société civile (OSC).
- Les groupes locaux ont pris l'initiative de former des partenariats et des réseaux, par exemple le Forum de l'environnement pour l'action en Sierra Leone. Ces collaborations

sont partie intégrante des efforts pour éviter les doubles emplois et maximiser les résultats de la conservation.

- Les investissements du CEPF dans l'éducation environnementale et la sensibilisation ont été innovateurs et inhabituels car les initiatives classiques n'ont pas connu beaucoup de succès. Les stratégies de communication les plus innovantes, comportant l'utilisation de films, de pièces de théâtre, de musique et d'expérience pratique semblent avoir été plus efficaces.
- La participation communautaire doit être encouragée à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre des interventions de conservation, pour s'assurer qu'ils sont maîtrisés au niveau local.
- Maintenir la motivation de la communauté pour appuyer les objectifs de conservation au-delà de la fin des projets a été identifié comme un défi par plusieurs bénéficiaires, en particulier là où les incitations financières sont utilisées.
- Bien que les investissements du CEPF aient contribué à générer les données sur la biodiversité, ils ne permettent pas de créer un système de surveillance de la biodiversité dans toute la région, comme prévu initialement. L'un des enseignements que nous pouvons en tirer est l'importance de fixer des objectifs réalisables bien ancrés sur une analyse de la capacité de la société civile dans cette région.
- La création de corridor en Afrique de l'Ouest est complexe et remplie de défis, et exige l'ajout d'éléments permettant aux citoyens de gagner leur vie. La pauvreté constitue un obstacle important au succès de la conservation, et les projets du CEPF axés vers la production de revenus supplémentaires ont souvent donné des résultats significatifs.
- Il existe un grand besoin de variété de la taille des subventions, pour mobiliser les partenaires de capacités différentes. Les petites subventions peuvent être particulièrement utiles pour engager les nombreuses petites OSC dans le hotspot qui ne sont pas capables de gérer des financements plus importants.

Par dessus tout, les investissements antérieurs du CEPF ont démontré que, avec un soutien approprié et guidés par un plan d'action commun, les groupes de la société civile sont en mesure de contribuer de façon significative aux efforts de conservation en Afrique de l'Ouest. Investir dans les petites ONG locales a donné des résultats dans une proportion significative de cas. Il existe néanmoins, un besoin d'engagement à long terme du CEPF et des autres bailleurs de fonds, en raison des augmentations de capacité et sur le terrain l'atteinte et la sécurisation des résultats de conservation exige beaucoup de temps.

## **1.4 Développement du Profil d'Ecosystème**

Afin de guider sa prochaine d'investissement dans le Hotspot, le CEPF a commandé l'élaboration d'un profil d'écosystème qui fournit une analyse de la situation actuelle dans le hotspot, et qui cadre une stratégie détaillée pour l'investissement du CEPF sur une période de cinq ans, entre 2016 et 2021.

En plus d'utiliser un ensemble de données et des rapports existants, le profil est basé sur les informations recueillies par un processus de consultation avec un éventail des parties prenantes des organisations gouvernementales ou non gouvernementales de la région. Le raisonnement derrière une telle approche participative est la volonté de développer une stratégie commune dès le départ; et qui tient compte des besoins et des activités en cours des parties prenantes de la

région, et permette à d'autres bailleurs de fonds et programmes de compléter les investissements du CEPF.

## 2. CONTEXTE

Le profil d'écosystème a été préparé par un consortium composé du Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO), du Programme mondial sur les espèces de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-GSP) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement – le Centre mondial de surveillance de la conservation UNEP-WCMC), avec les contributions techniques de BirdLife International, CI et d'autres partenaires y compris les consultants indépendants possédant une vaste expérience dans la région.

Le processus de profilage a commencé avec l'organisation d'une réunion de groupe consultative à Accra au Ghana (du 10 au 12 décembre 2013), suivie par des réunions de concertation avec les parties prenantes à Lomé, Togo (du 17 au 18 février 2014) et à Douala, Cameroun (du 24 au 25 février 2014). Cependant, l'épidémie du virus Ebola en mars 2014 qui a touché quatre des onze pays dans le hotspot (Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) ont fait que les voyages et les rencontres à travers la région étaient strictement limités, nécessitant le report de certaines des activités de concertation prévues, et le remplacement des autres par des concertations à distance. Après la levée des restrictions sur le voyage introduites au cours de la flambée de fièvre Ebola, le processus de concertation des parties prenantes s'est achevé par deux ateliers réunissant les parties prenantes, à Monrovia, Libéria (du 27 au 28 août 2015) et Limbé, Cameroun (du 2 au 3 septembre 2015), et une concertation avec les membres du Partenariat Africain de BirdLife International à Akosombo, Ghana (du 11 au 13 octobre 2015).

Les principales activités du processus de profilage étaient:

- i. Définition des objectifs de conservation de Hotspot des Forêts Guinéennes à l'échelle des espèces, du site et du corridor ;
- ii. Analyse du contexte socioéconomique, politique et de la société civile, en évaluant les pressions et les menaces pertinentes aux valeurs biologiques de la région ;
- iii. Identification des investissements actuels de conservation dans le hotspot par les bailleurs de fonds, les ONG et les gouvernements;
- iv. Concertation d'un large éventail des acteurs nationaux et internationaux ayant des connaissances sur le hotspot afin de recueillir et de valider les informations et faciliter l'analyse ; et
- v. Définition de la niche du CEPF et de la stratégie d'investissement pour le hotspot.

### 3. IMPORTANCE BIOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE DU HOTSPOT DES FORETS GUINÉENNES

#### 3.1 Introduction

Le Hotspot des Forêts Guinéennes comporte d'impressionnants niveaux de biodiversité, y compris de nombreuses espèces endémiques, qui en font une priorité de conservation à l'échelle mondiale. Le hotspot est classé parmi les leaders mondiaux en termes de diversité de mammifères. Les espèces menacées remarquables dans la sous-région de l'écosystème forestier de Basse Guinée du hotspot comprennent les gorilles de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla*) et le drill (*Mandrillus leucophaeus*), tandis que la sous-région de l'écosystème forestier de Haute Guinée comporte des espèces endémiques, telles que l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) et plusieurs espèces de céphalophes de forêt, tels que le céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*). Le hotspot est l'une des principales priorités mondiales pour la conservation des primates en raison à la fois des niveaux élevés d'endémisme et de menace: 92 pourcent des 30 espèces de primates du hotspot sont endémiques, et la quasi-totalité de celles-ci sont mondialement menacées.

Le hotspot comprend de nombreuses autres caractéristiques écologiques qui la rendent unique au monde. Les forêts marécageuses du Delta du Niger, par exemple, se classent au deuxième rang des forêts marécageuses du continent, tandis que les mangroves d'Afrique Centrale constituent les peuplements les plus importants de mangrove en Afrique. Les îles volcaniques au large du hotspot comprennent des niveaux élevés remarquables d'endémisme, notamment pour leur taille. Un des plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest, la Volta, et le delta de l'un des plus LONG et larges fleuves en Afrique de l'Ouest, le Niger, se trouvent dans le hotspot. L'écorégion des lacs de cratère de l'Ouest équatorial est répertoriée parmi les régions remarquables au niveau mondial.

#### 3.2 Histoire Biologique

Pendant les périodes climatiques humides, telles que celles des quelques derniers millénaires, le Hotspot des Forêts Guinéennes aurait été couvert en grande partie par des formations de forêt tropicale humide. Cependant la couverture forestière a été réduite à une série de forêts d'altitude fragmentées séparées par de vastes zones de terres agricoles, et de nombreux villages et villes. Globalement, le hotspot comprend environ 93 047 km<sup>2</sup> de végétation naturelle, soit environ 15 pourcent de sa végétation originelle.

Des études suggèrent que près de 80 pourcent de la superficie forestière initiale constituent à présent une mosaïque agriculture-forêt. Une grande partie de la forêt restante est exploitée pour le bois et / ou est utilisée pour les besoins locaux, tels que les matériaux de construction et le carburant. La majorité des forêts du hotspot montre des signes de dizaines de milliers d'années d'occupation humaine périodique, d'utilisation et de décroissance, ce qui signifie qu'une très petite partie de forêt restante peut être considérée comme vierge. Néanmoins l'habitation de la forêt ne résulte pas toujours en un déclin de la couverture forestière, puisque les communautés plantent parfois aussi des forêts, comme dans la mosaïque forêt-savane à la limite nord du hotspot.

### 3.3 Importance des Services Écosystémiques dans le Hotspot

Une variété de services est fournie par les écosystèmes qui se trouvent dans le hotspot. Ces services comprennent ceux qui sont importants à l'échelle mondiale, tels que l'atténuation des changements climatiques à travers le stockage et la séquestration du carbone, ainsi que ceux dont bénéficient les communautés locales, tels que ceux qui fournissent des produits essentiels pour assurer les moyens de subsistance, tels que la nourriture, le carburant et les matériaux de construction.

Les forêts du hotspot contiennent des quantités élevées de carbone issu de la biomasse, qui contribue à la médiation des processus de changement climatique et au maintien de la biodiversité à l'échelle mondiale. Ces forêts jouent un rôle important dans l'équilibre climatique mondial, en émettant ou séquestrant d'importantes quantités de dioxyde de carbone, en fonction de leur état et degré de déforestation ou de dégradation. Les forêts non perturbées dans le hotspot sont considérées comme des « puits de carbone », avec l'absorption des émissions excédantes de CO<sub>2</sub>. Inversement, lorsque les forêts sont perturbées par l'exploitation forestière, l'agriculture ou d'autres activités d'utilisation, ils deviennent émetteurs de CO<sub>2</sub>. Le hotspot contient actuellement une teneur moyenne de 160 tonnes de carbone de biomasse par hectare en surface, augmentant à 300 tonnes par hectare dans les zones les plus intactes.

Aux niveaux national et local, les forêts du hotspot fournissent une gamme de services écosystémiques pour une population d'environ 200 millions d'habitants en général pauvres. Ces services comprennent la fourniture de bois d'œuvre et autres matériaux de construction, le combustible pour la cuisine, des aliments, ainsi que des médicaments.

La tradition de chasse est très forte dans les pays forestiers de Guinée, et, pour les populations rurales dans le hotspot, la viande de brousse est une source importante de protéine pour la consommation humaine. L'exploitation à petite échelle comprend l'exploitation locale ou artisanale pour l'utilisation locale et les marchés intérieurs.

Les forêts de le hotspot jouent également un rôle essentiel en fournissant diverses fonctions hydrologiques, comme la conduite du cycle de l'eau lui-même, la protection de la qualité de l'eau, la régulation des flux d'eau, le contrôle de la salinité des sols, la lutte contre l'érosion et le dépôt des sédiments, et le maintien des habitats aquatiques, qui sont essentielles à la persistance et au bien-être des communautés locales.

Les écosystèmes d'eau douce contribuent de façon significative aux économies locales et nationales et assurent la base des moyens de subsistance de nombreuses personnes parmi les plus pauvres de le hotspot. Les avantages comprennent la régulation des inondations, où les zones humides qui fonctionnent correctement régulent la montée et la baisse des eaux de crue, la fourniture et la purification de l'eau à boire et de nombreux avantages directs tels que la fourniture de matériaux de construction, les pâturages de plaine inondable riches en nutriments, les médicaments et les aliments tels que ceux des pêcheries intérieures.

Dans une perspective ouest africaine, les principales valeurs de l'éco-service de l'eau sont réalisées hors des limites de le hotspot, où il y a moins de précipitations et par conséquent l'eau

est un service plus important. Dans le hotspot, l'approvisionnement n'est en général pas limité et la plupart des grandes villes sont alimentées par les rivières locales ou les grands barrages existants. La plupart des activités agricoles dans le hotspot sont alimentées par les pluies, y compris le « riz dit des hautes terres », planté directement dans le sol pendant la saison des pluies. Le bassin versant le plus important dans la région est le Massif du Fouta Djallon, qui sert de zone de captage d'eau pour un certain nombre de principaux fleuves qui se jettent à l'extérieur du hotspot, notamment les fleuves Niger et Sénégal.

Sur les quelque 85 millions de personnes vivant dans le hotspot, plus de 40 pourcent vivent dans les zones côtières et dépendent des lagunes, des estuaires, des criques et des eaux côtières pour leur subsistance et bien être socio-économique. Beaucoup de gens sont aussi tributaires du poisson comme source de protéines, qui constitue entre 40 et 80 pourcent de la consommation totale annuelle de protéines par habitant.

Les habitats de mangrove et les lagunes côtières en Afrique de l'Ouest sont reconnus comme offrant une protection contre les inondations, les ondes de tempêtes et l'érosion. Ils sont également très importants pour les nutriments et la transformation de la matière organique, le contrôle des sédiments et les services d'approvisionnement qu'ils fournissent, en plus de servir à la fois comme source et réservoir pour les nutriments et les sédiments des autres habitats côtiers et marins tels que les herbiers marins. Les mangroves séquestrent jusqu'à 25,5 millions de tonnes de carbone par an et fournissent plus de 10 pourcent de carbone essentiel aux océans de la planète.

Les mangroves sont aussi des zones de reproduction et d'alevinage essentielles pour de nombreuses espèces de poissons et de crevettes, avec la pêche commerciale au large des côtes dans le hotspot s'appuyant sur les mangroves qui fonctionnent comme zones d'alevinage pour plusieurs espèces de poissons.

Les écosystèmes du hotspot offrent des possibilités en matière d'écotourisme et des sites pour la pratique d'activités récréatives. En 2005, l'Afrique de l'Ouest a réalisé la meilleure performance touristique des cinq régions d'Afrique en termes de croissance des recettes du tourisme international, avec une augmentation de 21 pourcent par rapport à 2004. Cela fait espérer que la région connaîtra une forte croissance dans le tourisme. Toutefois, cela n'a pas été le cas avec les troubles civils, les flambées de maladies humaines, et la persistance de mauvaise gouvernance limitant le nombre de touristes internationaux, surtout dans les régions tropicales. En 2012, neuf pays d'Afrique de l'Ouest étaient parmi les moins compétitifs à l'échelle internationale en termes de tourisme. Néanmoins la région a encore attiré plus de 4,5 millions de visiteurs et généré 3,2 milliards de dollars américains en recettes provenant du secteur du tourisme cette année là.

Dans tout le hotspot, et notamment au Bénin, au Ghana et au Togo, les forêts sacrées traditionnelles (parfois appelées « forêts fétiches ») sont désignées comme des zones où la récolte des ressources et même l'entrée sont extrêmement restreintes. Ces forêts sacrées sont présentes dans tous les villages et peuvent fournir des zones importantes, quoique de petite taille de forêts protégées dans les paysages cultivés.

## 4. DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE HOTSPOT

### 4.1 Introduction

La sélection des objectifs de conservation repose sur la compréhension qu'il n'existe pas une mesure unique de la biodiversité. Au contraire, celle-ci est distribuée à travers un continuum hiérarchique d'échelles écologiques qui peuvent être classées en trois catégories: i) les espèces; ii) les sites; et iii) les vastes paysages (ou unités écosystémiques), appelés corridors. Ces niveaux sont étroitement liés sur le plan géographique à travers la présence d'espèces sur des sites et des espèces et des sites dans les corridors. Compte tenu des menaces qui pèsent sur la biodiversité à chacun de ces trois niveaux, les objectifs de conservation peuvent être définis en termes d'"extinctions évitées" (objectifs de conservation liés aux espèces), d'"aires protégées" (objectifs de conservation liés aux sites) et de "corridors consolidés" (objectifs de conservation liés aux corridors). Les espèces sont choisies parmi celles classées comme menacées selon la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (appelée ci-après Liste rouge de l'UICN). Les sites sont identifiés comme des Zones clés pour la biodiversité (ZCB), des lieux qui "contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité à l'échelle mondiale", par exemple, en abritant des espèces menacées et des espèces aux aires de répartition fortement réduites à l'échelle mondiale, et sont définis comme des étendues de terre et/ou d'eau qui sont réellement ou potentiellement gérables comme une seule unité (par exemple, aire protégée ou autre unité de conservation gérée). Les corridors paysagers sont délimités pour relier les ZCB (en particulier pour les zones transfrontalières), garantir la connectivité des paysages comme dans les bassins versants, et maintenir la fonction et les services écosystémiques pour la survie à long terme des espèces. Selon cette approche, les mesures quantifiables des progrès réalisés dans la conservation de la biodiversité menacée peuvent être suivies à travers le Hotspot des Forêts Guinéennes, en permettant une meilleure allocation des ressources limitées disponibles pour la conservation.

La définition des objectifs de conservation est un processus ascendant qui suit une méthodologie standard. Elle part de la définition des objectifs de conservation au niveau des espèces, à partir de laquelle est ensuite élaborée la définition des objectifs de conservation au niveau des sites. Ce processus nécessite une connaissance détaillée de l'état de conservation de chaque espèce. Ces informations s'accumulent dans la Liste rouge de l'UICN depuis plus de 50 ans. S'agissant du Hotspot des Forêts Guinéennes, l'état de conservation des espèces a été évalué de manière exhaustive pour de nombreux groupes taxonomiques, mais il y a des lacunes notables dans les évaluations des plantes et de certains reptiles. L'identification des ZCB est également incomplète pour certains taxons et régions du hotspot avec l'identification des ZCB terrestres dans la sous région des écosystèmes forestiers de Basse Guinée en particulier, ce qui nécessite un travail supplémentaire. Des informations complémentaires relatives à la disponibilité des données sur les objectifs de conservation liés aux espèces et aux sites sont données dans les parties y afférentes ci-dessous.

Les objectifs de conservation ont été définis à l'aide des données disponibles sur la meilleure répartition des espèces, suivies des procédures d'examen et de validation par les experts comportant la confirmation de la présence des espèces dans le hotspot. Les données sur les ZCB recueillies pour le hotspot proviennent de trois principaux ensembles de données: i) les données

sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) compilées par BirdLife International et stockées dans les bases de données sur la biodiversité mondiale (WBDB), d'où elles ont été extraites et mises à la disposition de l'UICN aux fins d'utilisation dans le profil en novembre 2013; ii) les données sur les ZCB terrestres dans la sous région de la forêt de Haute Guinée, compilées par Conservation International entre 2008 et 2010, telles qu'extraites des bases de données sur la biodiversité mondiale et mises à la disposition de l'UICN en novembre 2013; iii) les données sur les ZCB d'eau douce identifiées par le Programme mondial sur les espèces de l'UICN sur la base des évaluations de la Liste rouge des taxons d'eau douce achevées en 2009.

La contribution des parties prenantes pour compléter et vérifier les données sur les objectifs de conservation s'est faite par le biais des ateliers, des réponses aux questionnaires qui leur avaient été remis; et des concertations avec BirdLife International et ses ONG partenaires. Ces informations ont également été recoupées avec les résultats de l'analyse de la situation de l'importante faune terrestre et d'eau douce en Afrique de l'ouest et centrale, réalisée par l'UICN et le PNUE. Il faut cependant noter que la survenue de l'épidémie d'Ebola dans la région a rendu difficile l'obtention du niveau souhaité de la contribution des parties prenantes et, par conséquent, les informations sur les résultats supplémentaires pourraient être disponibles à une date ultérieure. Selon les estimations, le nombre d'experts préalablement consultés dans la compilation des évaluations de la Liste rouge utilisées pour déterminer les objectifs de conservation dans le hotspot dépasse 150 personnes, dont ceux de la région et de la communauté internationale des spécialistes des espèces dans son ensemble, tandis que de nombreux autres experts ont été impliqués dans les concertations et la recherche entreprises par le Partenariat BirdLife qui ont abouti à l'identification d'origine des ZICO, qui sous-tendent une grande partie de l'analyse des objectifs de conservation liés aux sites.

## 4.2 Objectifs de conservation liés aux espèces

Au moins 936 espèces vivant dans le hotspot sont menacées à l'échelle mondiale (Tableau 4.1). Ce chiffre est susceptible d'augmenter de manière significative au fur et à mesure que plus d'espèces seront évaluées dans l'avenir, en particulier dans des groupes tels que les plantes et les reptiles. Une proportion importante des espèces ayant fait l'objet d'une évaluation ne sont pas bien connues, 389 espèces (8 pour cent de celles évaluées à ce jour) étant classées comme espèces à données insuffisantes, ce qui signifie qu'il n'existe pas suffisamment de données pour réaliser une évaluation fiable du risque actuel de leur extinction au moyen des critères de la Liste rouge de l'UICN. Les espèces menacées à l'échelle mondiale comprennent 135 espèces classées comme "en danger critique" (CR): la catégorie de menace la plus élevée.

**Tableau 4.1 Espèces menacées à l'échelle mondiale vivant dans le Hotspot des Forêts Guinéennes**

Groupe taxonomique	État de la menace à l'échelle mondiale			Total
	CR	EN	VU	
Mammifères <sup>1</sup>	6	29	30	65
Oiseaux <sup>1</sup>	5	12	31	48
Reptiles <sup>2,3,4</sup>	2	3	6	11
Amphibiens <sup>1</sup>	13	42	22	77
Poissons osseux <sup>1</sup>	35	59	78	172

Requins et raies <sup>1</sup>	4	8	21	33
Papillons <sup>3,4</sup>	0	0	2	2
Odonates <sup>1</sup>	4	4	8	16
Crabes et crevettes d'eau douce <sup>1</sup>	2	9	5	16
Mollusques <sup>1</sup>	2	6	5	13
Plantes <sup>4,5</sup>	62	98	323	483
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>270</b>	<b>531</b>	<b>936</b>

Source: Version de la Liste rouge de l'UICN de 2013; exportée en janvier 2014.

<sup>1</sup>Toutes les espèces décrites connues. <sup>2</sup>Espèces endémiques au hotspot. <sup>3</sup> Échantillon aléatoire représentatif.

<sup>4</sup>Sélection *ad hoc*. <sup>5</sup>Espèces au sein de familles sélectionnées de plantes aquatiques.

### **Les plantes**

Près de la moitié des 1 030 espèces végétales du hotspot évaluées jusqu'ici pour la Liste rouge de l'UICN sont menacées. Pour ces espèces, une vaste analyse spatiale montre une lacune importante dans la couverture par le réseau des aires protégées dans le hotspot. Cette lacune dans la couverture spatiale des aires protégées est quelque peu réduite par l'inclusion des réserves forestières, mais en réalité, beaucoup de ces réserves peuvent offrir peu d'avantages réels quant à la conservation.

### **Les mammifères**

Soixante-cinq des 416 espèces de mammifères présentes dans le hotspot (16 pour cent) sont menacées, y compris un certain nombre d'espèces emblématiques comme le gorille de plaine de l'ouest, le chimpanzé, le lion (*Panthera leo*), l'hippopotame nain (presqu'endémique au hotspot), l'éléphant d'Afrique et le drill. Les primates, les rongeurs, les musaraignes et les chauves-souris sont, cependant, les groupes de mammifères dominants (en termes de nombre d'espèces) et les plus menacés, principalement touchés par la chasse et la déforestation en raison de l'expansion agricole et de l'exploitation forestière.

Le gorille de plaine de l'ouest, qu'on trouve au Cameroun et en Guinée Équatoriale dans le hotspot, est menacé d'extinction en raison d'une conjugaison de niveaux exceptionnellement élevés de la chasse et de la mortalité induite par la maladie. La plupart des aires protégées souffrent de sérieux problèmes de braconnage et les animaux présents dans la moitié de l'habitat placé sous statut d'aire protégée ont été durement touchés par l'épidémie d'Ebola. La chasse commerciale et la mortalité induite par la fièvre Ebola continuent de sévir, voire s'accroissent. Le chimpanzé, qui a des sous populations dans une grande partie du hotspot, est, d'après l'évaluation, considéré comme étant en danger, en raison des niveaux élevés de la chasse, de la perte de l'habitat et de l'épidémie d'Ebola.

### **Les oiseaux**

Quarante-huit des 917 oiseaux recensés dans le hotspot (cinq pour cent) sont menacés. Une fois de plus, les principales menaces sont l'expansion agricole, la chasse, et la perte de l'habitat en raison de l'exploitation forestière. Parmi les cinq espèces "menacées d'extinction", toutes semblent avoir des aires fortement réduites au sein des petits fragments des vestiges de forêt. Le gros-bec de São Tomé (*Neospiza concolor*) et le Pie-grieche de São Tomé (*Lanius newtoni*) sont les deux espèces rencontrées dans une très petite étendue de forêt primaire à São Tomé, qui demeure actuellement non protégée. L'ibis nain olive (*Bostrychia bocagei*) est également présent uniquement à São Tomé. Selon les estimations les plus récentes, la population totale se situe entre 50 et 250 individus matures. Le bulbul du Libéria (*Phyllastrephus leucolepis*), n'est présent

que dans quelques fragments de forêt au sud-est du Libéria mais n'a pas été recensé depuis sa première découverte en 1985. La cinquième espèce d'oiseau menacée d'extinction est la grive de Príncipe (*Turdus xanthorhynchus*), qui est endémique à l'île de Príncipe. On la trouve uniquement dans les vestiges de forêt au centre et au sud de cette île, et sa population est estimée à moins de 250 individus matures.

### **Les reptiles**

Les informations sur les reptiles sont plutôt incomplètes pour le hotspot. Onze des 107 espèces de reptiles à avoir fait l'objet d'une évaluation sont menacées (10 pour cent). Cependant, ces données ne sont probablement pas représentatives de la situation des reptiles dans l'ensemble du hotspot, peu d'espèces présentes à l'est du Nigéria ayant été évaluées. Quatre des espèces de reptiles les plus menacées dans le hotspot sont les tortues marines (voir Partie 4.2.3). Parmi les autres reptiles menacés, figure le scinque sans paupières d'Annobón (*Afroablepharus annobonensis*). Comme son nom l'indique c'est une espèce endémique à l'île d'Annobón, où elle est menacée par la perte de l'habitat et, éventuellement, par la prédation des espèces introduites.

### **Les amphibiens**

Soixante-dix-sept des 269 espèces d'amphibiens présentes dans le hotspot (29 pour cent) sont menacées à l'échelle mondiale, principalement en raison de la perte/dégradation de l'habitat due à l'expansion de l'urbanisation et des activités commerciales, de l'agriculture, et à l'exploitation forestière. Parmi ces espèces, la majorité est concentrée au Cameroun, qui en abrite 61. Treize des amphibiens du hotspot sont "Menacés d'extinction". Il convient, cependant, de noter que le niveau de menace pourrait même être supérieur à celui actuellement reconnu, car l'augmentation de l'intensité de l'exploitation dans la région n'a pas encore été prise en compte dans les évaluations de beaucoup d'amphibiens.

On estime que 44 pour cent des espèces présentes dans le hotspot lui sont endémiques. Les Hauts Plateaux du Cameroun, en particulier, abritent de nombreuses espèces fortement menacées aux aires réduites et sont l'une des deux régions de l'Afrique continentale ayant la plus forte diversité d'amphibiens, ce qui souligne l'importance exceptionnellement grande que revêt la région dans la conservation de la diversité des amphibiens.

### **Les poissons d'eau douce**

Une évaluation complète des poissons d'eau douce pour la Liste rouge de l'UICN a été réalisée dans l'ensemble du hotspot, couvrant 632 espèces de poissons osseux (classe: Actinopterygii). Les plus fortes densités d'espèces de poissons d'eau douce se trouvent dans le Delta du Niger et les bassins versants de l'Atlantique. Le Delta du Niger proprement dit abrite 180 espèces de poissons d'eau douce, et selon les estimations, 19 autres espèces y vivraient. Plus de la moitié des poissons d'eau douce présents sont endémiques à la région d'Afrique de l'ouest, mais seules quelques espèces sont considérées comme étant endémiques au hotspot proprement dite, principalement en raison du fait que les limites du hotspot sont en grande partie basées sur les habitats forestiers et non sur les bassins versants, et la plupart des systèmes fluviaux du hotspot prennent naissance à l'extérieur de ses limites. De nombreuses espèces sont, cependant, endémiques aux bassins versants qui traversent le hotspot. A titre d'illustration, *Notoglanidium akiri* est endémique à la partie inférieure du Delta du Niger mais pas au hotspot proprement dite, car la limite du hotspot ne comprend pas toute l'étendue du delta. Cette espèce, avec beaucoup

d'autres dans le delta, surtout les nombreux fondules endémiques à la région, est fortement menacée par la pollution et la perte de l'habitat en raison de l'exploitation pétrolière.

### 4.3 Objectifs de conservation liés aux sites

De nombreuses espèces sont mieux conservées par la protection de leurs habitats et des communautés biologiques dont elles font partie, à travers des mesures de conservation dans un réseau de sites. La méthode utilisée par le CEPF pour répertorier ces sites est celle des ZCB, qui sont explicitement conçues pour conserver la biodiversité qui risque le plus de disparaître. La méthodologie utilisée pour les ZCB est axée sur les données, même si, dans les régions pauvres en données, l'opinion des experts joue un rôle essentiel. Toutes les ZCB répondent à un ou plusieurs critères normalisés.

Au total, 137 ZCB ont été répertoriées dans le hotspot (Figure 4.1, Tableau 4.2). La superficie terrestre totale couverte par ces ZCB, en ajustant pour le chevauchement entre les sites, est de 109 271 km<sup>2</sup>, légèrement supérieure à la superficie du Libéria et couvrant 18 pour cent de l'ensemble du hotspot (621 705 km<sup>2</sup>). Les ZCB ont une superficie moyenne de 81 152 hectares, allant du Mont Bana (CMR7) qui a une superficie de 159 hectares au Parc national de Gashaka-Gumti (NGA5) qui a une superficie de 586 803 hectares.

Le Ghana a le plus grand nombre de ZCB (30 sites) mais, comme beaucoup d'entre elles sont relativement petites, leur superficie totale (5 490 km<sup>2</sup>) est inférieure à celle du Libéria qui a 22 ZCB couvrant une superficie totale de 38 677 km<sup>2</sup> représentant un tiers de la superficie totale des ZCB du hotspot.

Il est impossible que le CEPF finance les actions de conservations dans tous les 137 ZCB répertoriées dans le hotspot durant une seule phase d'investissement. Par conséquent, un sous-ensemble de sites prioritaires ont été répertoriés comme ceux considérés les plus susceptibles de bénéficier des ressources financières disponibles grâce aux investissements du CEPF au cours des cinq prochaines années.

**Tableau 4.2. Répartition des ZCB terrestres et d'eau douce par pays**

Pays	ZCB au sein du hotspot (km2) <sup>1</sup>	Nombres de ZCB terrestres	Nombres de ZCB d'eau douce	Nombre total de ZCBs
Benin	984	1	0	1
Cameroun	13.837	19	2	21
Côte d'Ivoire	14.659	15	1	16
Guinée Équatoriale	862	3	0	3
Ghana	5.490	30	0	30
Guinée	3.260	11	0	11
Libéria	38.677	18	4	22
Nigéria	21.231	12	2	14
São Tomé & Príncipe	961	4	1	5
Sierra Leone	6.245	9	2	11
Togo	3.065	2	1	3
<b>Total</b>	<b>109.271</b>	<b>124</b>	<b>13</b>	<b>137</b>

<sup>1</sup> La zone de chevauchement entre les ZCB terrestres et d'eau douce a été prise en compte dans ces mesures.

La première étape a consisté à classer les ZCB par ordre de priorité sur la base de leur importance biologique relative. Il est important de souligner ici qu'il s'agit de procéder à un classement par ordre de priorité de sites qui revêtent tous une importance mondiale pour la persistance de la biodiversité, et que les cotes de priorité ainsi attribuées sont relatives.

Chaque ZCB recevait une note totale pour son importance biologique relative, sur la base des critères de caractère irremplaçable et de vulnérabilité.

Enfin, un indice de priorité a été attribué à chaque combinaison espèce-site sur la base d'une combinaison de tous les trois critères, et chaque site de ZCB se voyait attribuer la cote de grande priorité déclenchée par lui.

Pour les besoins de ce profil, seul un petit nombre de sites d'eau douce bénéficiant de la plus grande priorité ont été répertoriés comme ZCB grâce aux observations des parties prenantes. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour identifier la gamme complète des ZCB d'eau douce dans le Hotspot des Forêts Guinéennes. Les résultats de la priorisation des ZCB terrestres et d'eau douce dans chaque pays du hotspot sont donnés au Tableau 4.3.

**Figure 4.1 Situation de toutes les ZCB au sein ou à la frontière du hotspot**



Traduction de la légende :

Key Biodiversity Area : Zone Clé pour la Biodiversité ; Freshwater : Eau douce ; Terrestrial : Terrestre

**Tableau 4.3 Les ZCB terrestres et d'eau douce par indice de priorité et par pays**

Indice de priorité	Bénin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée Équatoriale	Ghana	Guinée	Libéria	Nigéria	São Tomé et Príncipe	Sierra Leone	Togo	Nombre total de ZCB
<b>ZCB terrestres</b>												
1	0	12	0	2	0	1	1	0	3	2	0	21
2	0	4	6	0	12	2	7	6	1	4	1	43
3	1	1	2	1	5	6	4	3	0	1	0	24
4	0	2	7	0	7	2	6	2	0	2	1	29
5	0	0	0	0	6	0	0	1	0	0	0	7
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>124</b>
<b>ZCB d'eau douce</b>												
1	0	2	0	0	0	0	2	0	1	1	0	6
2	0	0	1	0	0	0	2	2	0	1	1	7
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

N.B. Certaines ZCB sont transfrontalières et sont comptées pour chacun des pays dans lequel elles s'étendent

#### 4.4 Objectifs de conservation liés aux corridors

Il existe plusieurs définitions du terme "corridor de conservation" et la réflexion sur les corridors est quelque peu passée d'une simple définition des priorités, couplée à une définition relativement rigide d'un corridor tout simplement comme un mécanisme, à la garantie de la connectivité pour les espèces. Une approche plus fluide et plus souple se développe, à mesure que le concept de corridor mûrit. Il est de plus en plus reconnu qu'il est possible de gérer les paysages de façon proactive pour le maintien des fonctions écologiques, l'adaptation aux changements mondiaux, et en vue des économies durables.

Pour les besoins du profil d'écosystème, l'ensemble suivant des critères de sélection a été utilisé:

- 1) Les unités hydrologiques.
- 2) Les corridors existants.
- 3) Les groupes de ZCB connectées.
- 4) Les groupes de ZCB situées à proximité des unes des autres.

Selon ces critères, et de concert avec les parties prenantes grâce aux ateliers de concertation, neuf corridors, couvrant une superficie totale de 413 183 km<sup>2</sup> (dont une partie comprend l'environnement marin) ont été répertoriés (Tableau 4.4; Figure 4.2). Quatre de ces corridors se limitent à des pays pris isolément, trois sont binationaux et trois, tri-nationaux. Cent-cinq des 137 ZCB du hotspot sont incluses dans ces corridors. Tous contiennent au moins une ZCB bénéficiant d'une priorité des niveaux 1 ou 2, avec un corridor (Korupmba- Obachap) en contenant 22.

Figure 4.2 Corridors de conservation dans le Hotspot des Forêts Guinéennes

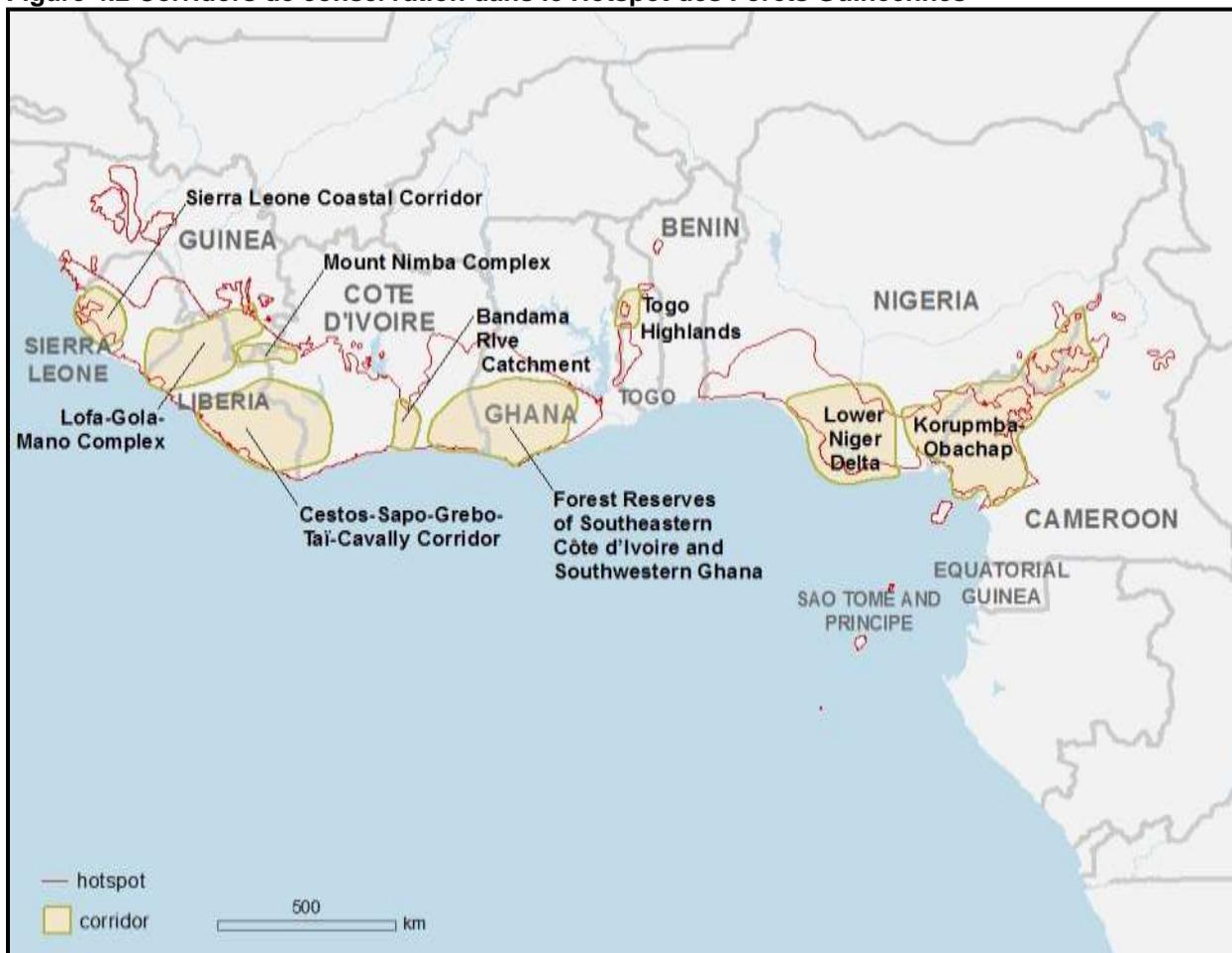


Tableau 4.4 Corridors définis dans le hotspot et critères de sélection respectés

N°	Nom du corridor	Superficie (km <sup>2</sup> )	Pays	Critères de sélection respectés
1	Corridor littoral de la Sierra Leone	17 096	Sierra Leone	4
2	Complexe de Lofa-Gola-Mano	47 545	Sierra Leone, Libéria, Guinée	1, 2, 3, 4
3	Complexe du mont Nimba	6 829	Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria	2,4
4	Corridor de Cestos-Sapo-Grebo-Taï-Cavally	70 278	Libéria, Côte d'Ivoire	2,3 4
5	Bassin versant du fleuve Bandama	8 389	Côte d'Ivoire	1,3
6	Réserves forestières au sud-est de la Côte d'Ivoire et au sud-ouest du Ghana	72 579	Côte d'Ivoire, Ghana	4
7	Hauts Plateaux du Togo	6 049	Togo	4
8	Partie inférieure du Delta du Niger	65 743	Nigéria	3,4
9	Korupmba-Obachap	118 675	Cameroun, Nigéria	1,3 4
	<b>Total</b>	<b>413 183</b>		

## **5. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU HOTSPOT**

### **5.1 Introduction**

Les 11 pays du Hotspot des Forêts Guinéennes sont extrêmement complexes, du double point de vue social et économique. Le mélange complexe de cultures et de groupes autochtones rencontrés dans la région a été davantage compliqué par les migrations passées et actuelles de populations, y compris vers, à partir et à l'intérieur du hotspot et de ses pays. Les périodes historiques et contemporaines de troubles civils et les épidémies ont contribué à maintenir la pauvreté à un niveau élevé et agi comme obstacles au développement. Au milieu de tous ces problèmes, beaucoup d'industries de la région, notamment dans les domaines agricole, de l'exploitation minière, pétrolière et forestière, entre autres, ont continué à façonner les paysages. Tous ces facteurs ont des répercussions sur la conservation de la biodiversité, et peuvent avoir de sérieux effets sur le succès des initiatives de conservation dans la région.

### **5.2 Tendances démographiques et sociales**

Les pays du hotspot ont une population combinée de 282,4 millions de personnes. Parce qu'elle est limitée par des frontières biogéographiques et non politiques, les données démographiques concernant particulièrement le hotspot ne sont pas disponibles, même si la population totale était estimée à 84,7 millions de personnes en 2004, indiquant une densité moyenne de population de 136 personnes par km<sup>2</sup>. Cependant, les centres de population sont répartis de façon inégale à travers le hotspot. Si de nombreuses localités du hotspot peuvent avoir entre 10 et 100 personnes par km<sup>2</sup>, les densités de population peuvent atteindre des chiffres plus élevés dans les grandes cités.

Dans la mouvance d'une grande partie de l'Afrique, les pays du hotspot ont affiché certains des taux de croissance de la population les plus élevés du monde au début du 21<sup>ème</sup> siècle. Vingt des taux de croissance annuels les plus élevés étaient en Afrique et le Libéria avait le taux de croissance le plus élevé du monde en 2007 (4,8 pour cent). Cependant, la croissance de la population dans la plupart des pays du hotspot semble avoir ralenti au cours des dernières années, et, bien que les données actuelles du recensement ne soient pas disponibles, on estime que la plupart ont maintenant des taux de seulement un peu plus de 2 pour cent par an. Font exception le Bénin, la Guinée Équatoriale et le Libéria, qui ont tous des taux de croissance actuels estimés à plus de 2,5%. Le Nigéria est le pays le plus peuplé de l'Afrique (et le 7<sup>ème</sup> le plus peuplé du monde en 2013) et, selon les prévisions, il aura une population de plus de 250 millions de personnes d'ici à l'an 2030. Le Nigéria a également l'une des plus fortes densités de population du hotspot (180 personnes par km<sup>2</sup>), précédé seulement par São Tomé et Príncipe (191 personnes par km<sup>2</sup>), qui a une population de seulement près de 200 000 personnes mais sur un très petit territoire. Le district de la capitale de São Tomé et Príncipe a une densité de population excédant 4 200 personnes par km<sup>2</sup>, et celle-ci croît rapidement, faisant d'elle l'une des plus fortes densités enregistrées dans l'ensemble du hotspot.

### 5.3 Tendances économiques

Pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, la croissance économique a été forte en 2013, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 4,7 pour cent, la deuxième région enregistrant la croissance la plus rapide à l'échelle mondiale en 2013. Il convient de noter, cependant, qu'il existe une gamme variée de profils de croissance dans les pays du hotspot, certains pays (par exemple, la Guinée Équatoriale) présentant des profils très erratiques dans la croissance du PIB. Cette intermittence est, en grande partie, due aux fluctuations des prix des principaux produits d'exportation (par exemple, le pétrole); la crise d'Ebola a également eu un impact sur la croissance économique de la région. D'importants investissements étrangers ont été enregistrés dans l'industrie pétrolière, gazière et minière mais les secteurs des services, tels que les télécommunications, les finances, le commerce de détail et le transport connaissent aussi une expansion rapide dans de nombreux pays, à mesure qu'augmentent les revenus des consommateurs et la demande intérieure.

D'importants flux d'investissements directs étrangers (IDE) contribuent de manière considérable à la croissance dans les pays du hotspot (un taux estimé à 0,9 % de la croissance totale du Nigéria entre 2003 et 2009). Ces montants d'IDE à la hausse proviennent de l'État et des privés chinois, qui accordent des prêts à des taux préférentiels, offrent la formation et l'appui aux coentreprises dans les secteurs d'activité comme les textiles et les vêtements, les télécommunications, les produits pharmaceutiques, l'électronique et la construction. Grâce aux accords comme 'infrastructures pour le pétrole', la Chine est devenue une grande source de financement du développement des infrastructures en Afrique. De tels investissements peuvent être visibles à travers le hotspot, notamment la construction d'un nouvel aéroport international de 200 millions de dollars américains en Sierra Leone par la China Railway International Company (aéroport qui sera construit près de Freetown, à l'intérieur du hotspot) et les marchés gagnés par Huawei pour fournir le service de téléphonie mobile au Nigéria. Aucune information sur les ZCB précises subissant des effets n'est disponible. Il convient de relever qu'entre 2007 et 2013, seuls 4,2 pour cent des IDE en Afrique provenaient de la Chine, la majorité provenant des États-Unis, du Royaume-Uni et des EAU. L'Inde est également en train d'accroître son importance en ce qui concerne les IDE en Afrique dans son ensemble.

Les investissements étrangers en Afrique subsaharienne comprennent aussi l'acquisition de très vastes superficies de terres, en particulier pour le développement d'agro-industries telles que la production du biocarburant. Il s'agit d'une affaire où les normes et la gouvernance environnementales et sociales sont faibles, et où les avantages écosystémiques des paysages intacts et à faible intensité existants ne sont pas évalués. Les communautés rurales ont souvent le plus à perdre et ont peu de capacités à se faire entendre lors de négociations ou de l'attribution de baux à l'échelle nationale. Par exemple, les entreprises britanniques avaient acquis plus de 3,2 millions d'hectares de terres pour le biocarburant en Afrique en 2011, y compris des concessions au Ghana, en Guinée et au Libéria. De tels développements peuvent être perçus comme des investissements salutaires dans le secteur agricole ou comme une grave menace, qui pourrait être préjudiciable aux intérêts des communautés locales. A São Tomé et Príncipe, deux grandes concessions ont été récemment octroyées : 5 000 hectares à la société franco-belge Socfinco (enregistrée sous le nom d'Agripalma au niveau local) pour la culture du palmier à huile et 2 500 hectares à la société franco-suisse SOTOCOA pour la production du cacao. Bien

qu'apparemment petites, ces zones représentent près de 10 pour cent de l'île de São Tomé, qui est déjà bondée et fortement tributaire des aliments importés.

## **6. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT**

### **6.1 Gouvernance**

Selon la perception populaire, de nombreux pays ouest-africains sont caractérisés par des taux élevés de corruption et de mauvaise gouvernance. L'indice de perception de la corruption 2014 attribue à tous les pays du hotspot des notes situées entre 48 (61<sup>e</sup> place) et 25 (145<sup>e</sup> place), avec la note maximale de 100, gage de bonne gouvernance. Selon ces résultats, dans tous les pays du hotspot à l'exception éventuelle du Ghana, la corruption est un facteur de la vie quotidienne des citoyens et, de ce fait, a un impact sur toutes les activités menées dans la région.

L'Afrique de l'Ouest a connu une instabilité politique, des régimes autoritaires, des troubles civils et des conflits armés considérables au cours des 20 dernières années. Les conditions sécuritaires et économiques se sont améliorées au cours des cinq dernières années. Cependant, les causes profondes à l'origine de ces conflits persistent encore aujourd'hui dans certains pays, en raison des niveaux élevés de chômage, des inégalités et de la pauvreté, des tensions ethniques ou sectaires, et des conflits d'autorité liés aux terres et à l'extraction des ressources naturelles.

Dans certains pays, les conséquences de la guerre ont réduit la capacité du gouvernement à garantir un État de droit et à placer le programme environnemental parmi les préoccupations immédiates de développement. Débutée comme expansion d'une guerre antérieure déclenchée au Libéria, la dévastatrice guerre civile survenue en Sierra Leone (1991–2002) a eu plusieurs effets directs et indirects sur les efforts de préservation consentis par le pays. Par exemple, les groupes rebelles ont détruit ou endommagé les parcs, ainsi que des infrastructures urbaines, hydrauliques et agricoles dans les régions rurales et villes situées à l'est du pays. Le braconnage transfrontalier s'est intensifié entre la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée. Par ailleurs, l'on a observé un déplacement massif de réfugiés vers la Guinée, causant ainsi une importante déforestation. La destruction des archives publiques a donné lieu à des saisies de terres et à un flou en matière de droits fonciers. Les institutions en charge de la gestion de l'environnement se sont effondrées et les faibles niveaux de transparence et de responsabilité ont favorisé des concessions d'exploitation forestière illégales au sein des aires protégées. Malgré les progrès considérables en matière de conditions de sécurité, la gouvernance des ressources environnementales et naturelles est demeurée à un stade critique pendant plusieurs années, en dépit des améliorations notées au cours des dernières années.

### **6.2 Législations nationales**

Au sein du hotspot, la législation en place destinée à appuyer les activités de préservation est variable. La majorité des pays disposent de lois applicables aux aires protégées, à la foresterie, aux études d'impact environnemental et à la réduction de la pauvreté. Certains pays ont également des lois et règlements régissant la planification de l'utilisation des terres, la préservation communautaire, la préservation transfrontalière, le financement durable pour la

préservation des espèces et la prise de décision décentralisée. Les programmes de plaidoyer ciblés des OSC peuvent aider les pays dans l'élaboration des lois et réglementations pertinentes, lorsqu'elles n'existent pas encore.

Les aires protégées sont des composants essentiels qui aident à protéger la biodiversité et fournissent des services écosystémiques aux communautés. Cependant, la préservation de la biodiversité à travers les aires protégées d'Afrique de l'Ouest est une tâche particulièrement ardue, du fait des niveaux élevés de pauvreté et des faibles capacités institutionnelles des pays. L'Afrique de l'Ouest regroupe certains des pays les moins développés et les plus peuplés au monde. Les instances dirigeantes des aires protégées font face à des capacités et une motivation limitées, voire inexistantes. De plus, trois quarts des personnes les plus pauvres dans la région se trouvent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture et des activités connexes comme moyens de subsistance.

Les constitutions de tous les pays du hotspot prévoient des législations relatives à la création et la gestion d'un cadre d'aires protégées. Ainsi, tous les pays du hotspot ont fait des progrès considérables vers la création d'un réseau national d'AP. Environ 108 104 km<sup>2</sup>, soit 17,4 pour cent des forêts restantes du hotspot se trouvent dans des aires protégées de divers types (y compris les parcs nationaux, sanctuaires de faune et quelques réserves privées et communautaires). Toutefois, en calculant la surface de zone avec une protection stricte en matière de préservation de la biodiversité (aire protégée des catégories I à IV de l'UICN), la surface protégée résultante diminue à 18 800 km<sup>2</sup> (trois pour cent de la surface forestière). Le reste du réseau d'aires protégées du hotspot est constitué de plusieurs réserves forestières, dont certaines sont aussi gérées en matière de production de bois.

La création d'un réseau complet d'aires protégées au sein du hotspot est rendue difficile par plusieurs facteurs, notamment le principe coutumier de propriété foncière en vigueur, la tenure des ressources, les capacités limitées et conflits liés aux usages alternatifs des terres, tels que l'exploitation forestière et minière. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle aire protégée est un processus long, compliqué et coûteux, surtout si des gens vivent dans la zone concernée.

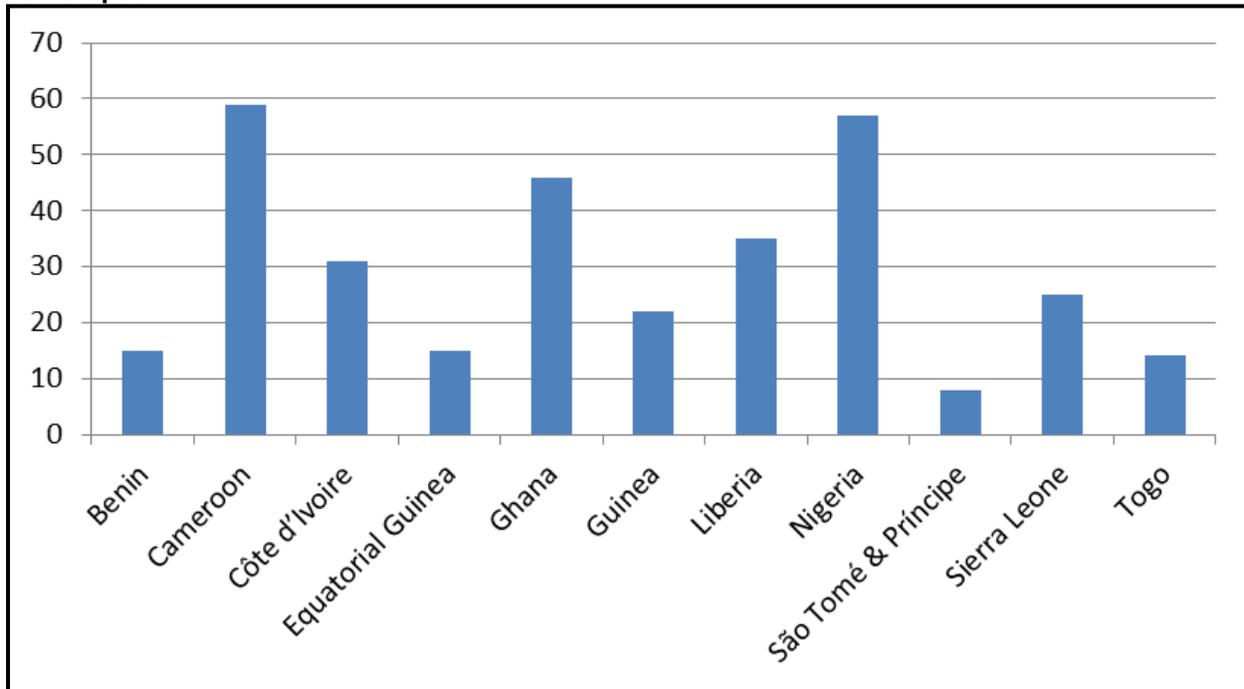
## **7. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE HOTSPOT**

### **7.1 Aperçu Général**

Parmi les OSC identifiés, la majorité sont inscrits dans l'un des pays du hotspot, avec un conseil local ou d'une autre structure de gouvernance, et des activités à la base, des niveaux infranationaux et/ou nationaux. Ces OSC sont considérées comme des organisations locales. Un certain nombre de ces groupes ont une expérience pertinente de travail dans d'autres pays ou en partenariat avec des organisations internationales, bien que très peu d'OSC locales avec une orientation régionale explicites ont été identifiés au cours du processus de concertation des parties prenantes. Un nombre d'OSC internationales sont aussi actives dans la conservation ou la gestion durable de la biodiversité dans le hotspot. Leur implication se fait souvent à travers des partenariats avec les OSC locales (par exemple BirdLife International et ses partenaires), tandis

que certaines OSC internationales ont établi des programmes pays ou des bureaux de représentation dans les pays du hotspot.

**Figure 7.1 Le nombre d'OSC impliquées dans la conservation et identifiées dans chacun des pays du hotspot**



Source: Ateliers de concertation et concertation à distance entre Décembre 2013 et Septembre 2015.

Le rôle joué par la société civile dans la protection et la gestion durable des ressources naturelles dans les pays du hotspot est généralement encore limitée, bien qu'ils aient des impacts significatifs dans certains cas. Les pays du hotspot sont généralement confrontés à de nombreux problèmes politiques et socioéconomiques qui ont des conséquences pour la conservation et la gestion des ressources naturelles. Les exemples incluent les guerres récentes en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone, et la récente épidémie du virus Ebola en Guinée, au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone. Les OSC travaillant sur les politiques publiques, le plaidoyer ou de projets dans des domaines controversés font face à des défis particuliers. Malgré cet environnement de travail parfois complexe, les OSC continuent à jouer un rôle clé en soutenant et en complétant les politiques et programmes gouvernementaux, en particulier aux niveaux locaux et régionaux où la décentralisation a élargi les mandats du gouvernement, mais n'a pas souvent augmenté des capacités.

## 7.2 Besoins en Capacité

Les représentants des 11 pays qui ont été consultés lors des ateliers de concertation finaux à Monrovia et Limbé ont été invités à identifier les principaux obstacles à la performance effective de la société civile et à suggérer comment ils pourraient être mieux pris en charge pour les surmonter (Tableau 7.1).

**Tableau 7.1 Les obstacles à la performance effective de la société civile dans les pays du hotspot et les priorités pour l'appui**

		Benin	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée Equatoriale	Ghana	Guinée	Libéria	Nigéria	São Tomé & Príncipe	Sierra Leone	Togo	Total
<b>Les obstacles à la performance en raison de l'insuffisance de</b>	Capacités techniques et institutionnelles des OSC	x	x	x	x	x				x	x	x	8
	L'accès au financement public d'autres financements à long terme	x	x	x	x		x	x		x	x		8
	Calendrier et conception du projet pour obtenir l'appropriation par la communauté	x						x		x	x		4
	Processus d'établissement / de reconnaissance des OSC		x		x				x				3
	Communication / partenariats entre les OSC			x			x			x			3
	Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques		x										1
<b>Appui nécessaire avec :</b>	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des OSC	x	x	x	x	x	x		x			x	8
	Création de partenariats entre les OSC	x	x	x		x		x		x	x		7
	Établissement des systèmes transparents de suivi des performances par les OSC		x	x		x	x	x		x			6
	Simplification des processus d'établissement et de reconnaissance pour les OSC		x		x				x	x		x	5
	Création de mécanismes de financement durable		x	x			x	x			x		5
	Démonstration des contributions OSC aux gouvernements		x		x					x	x		4

Source : Ateliers de concertation finaux, août et septembre 2015.

Des obstacles majeurs pour les OSC dans huit pays sont le manque de capacités techniques et institutionnelles adéquates, ainsi que la difficulté d'accès aux financements, y compris de leur gouvernements respectifs. Plus précisément, quand on regarde leurs capacités, les OSC ont identifié des lacunes à deux niveaux: des compétences individuelles (telles que le leadership et la gestion financière); et les compétences institutionnelles (telles que la planification stratégique, l'élaboration de propositions et de rapports). Le manque d'options de financement pour les OSC (voir section 7.5) va de pair avec des délais contraignants. Obtenir des résultats en termes de sensibilisation, d'appropriation par les communautés ou de développement de moyens de subsistance alternatifs prend souvent plus longtemps que les cycles typiques de projets de bailleurs de fonds internationaux. Ceci, à son tour, crée la fatigue et le désenchantement parmi les communautés qui sont abandonnées entre les projets. Un financement limité et instable a

également été perçue comme un facteur contribuant à l'accroissement du rendement du personnel. Les personnels formés qui ont des capacités de mobilisation et gestion des fonds quittent trop souvent leurs institutions pour un emploi plus stable et des salaires plus élevés au sein de grandes institutions, du secteur privé et/ou de l'état, créant ainsi un cercle vicieux.

Inciter les partenariats entre les OSC, encourager les échanges Sud-Sud entre elles, et promouvoir le mentorat par des ONG internationales sont tous perçus comme des voies positives pour l'épanouissement de la société civile ainsi que la formation récurrente basée sur des modules standardisés. La simplification du processus de financement public améliorera l'accès par les OSC aux financements des gouvernements, si les OSC alignent mieux leurs besoins et stratégies de financement avec les priorités des gouvernements ainsi que celles des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les OSC trouvent qu'il est nécessaire de mettre en place des systèmes de suivi des performances rigoureux et plus transparents, y compris des audits réguliers. Ceci est un autre thème pour lequel les OSC consultées ont sollicité de la formation et de l'appui. Avec un besoin urgent pour la création de mécanismes de financement durables, comme les fonds fiduciaires pour la conservation, les représentants des OSC ont souligné la nécessité d'être impliqué dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique, pour démontrer au gouvernement l'importante contribution que les OSC peuvent apporter avec leurs perspectives uniques. Cela nécessitera une plus grande harmonisation des programmes des OSC avec les priorités des gouvernements et une meilleure diffusion des informations produites par les OSC à travers les médias en langue locale.

### **7.3 Contexte Financier**

Depuis longtemps, le financement des ONG pose problème dans le hotspot, ne serait-ce qu'en raison de la modicité ou de la non-existence des fonds générés en interne provenant des pays eux-mêmes. La plupart des OSC du hotspot comptent uniquement sur les financements provenant des pays développés pour la réalisation de leurs activités. Rares sont celles qui parviennent à mobiliser les fonds, en partie, en raison généralement d'une faible capacité de mobilisation de fonds. Toutefois, un certain nombre d'entre elles ont noué des partenariats avec des ONG internationales, qui leur apportent un concours technique et un appui à la mobilisation des fonds, et qui peuvent les aider à avoir accès aux sources de financement qui peuvent être disponibles au plan local (par exemple, les fonds publics des ambassades et certaines entreprises privées).

### **7.4 Conclusions**

La société civile sert de force unificatrice au sein du hotspot et devrait travailler en vue d'obtenir des impacts positifs à long terme sur le développement de la région. La société civile peut exprimer la position des populations marginalisées dans leur ensemble, et servir de lien vital entre la société et l'État. La société civile joue également un rôle d'éducation et d'encadrement et facilite les mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités des communautés.

La société civile s'est battue pour définir sa relation avec l'État dans plusieurs pays du hotspot, certains gouvernements redoutant que la société civile n'usurpe les prérogatives de l'État. Ainsi, le gouvernement n'apporte son soutien aux OSC que s'il peut exercer un contrôle sur celles-ci.

Les parties prenantes consultées pour ce profil se sont déclarées déçues par le fait que l'État exclut souvent la société civile des processus décisionnels. Les représentants de la société civile pensent qu'ils peuvent jouer un rôle qui complète les initiatives de l'État pour reconstruire la société et améliorer le développement, en travaillant dans des localités où les pouvoirs publics ne peuvent intervenir et au moyen des méthodes qui regroupent les acteurs des différents secteurs.

Il existe des différences considérables entre les OSC nationales dans le hotspot, tant en ce qui concerne leurs compétences techniques que les niveaux des ressources financières dont elles disposent pour leurs activités de conservation. Les OSC internationales en activité dans le hotspot disposent généralement de plus de moyens techniques et financiers, et elles obtiennent souvent de meilleurs résultats en collaborant avec les OSC nationales. La durabilité financière (ou le manque de moyens financiers) a été le thème récurrent tout au long du processus de concertation.

L'existence de partenariats et de réseaux régionaux et nationaux dans les pays du hotspot a été jugée positive, car elle représente une stratégie clé pour surmonter les obstacles techniques et financiers au déploiement des OSC. L'entretien des partenariats et des réseaux, et, par ricochet, la facilitation du partage d'expériences, aidera à contribuer au renforcement des capacités des organisations pour influencer sur les politiques nationales et les cadres réglementaires. Il est nécessaire de promouvoir une plus grande coopération et coordination entre les OSC internationales, les OSC nationales, les bailleurs de fonds et les gouvernements des pays du hotspot. Cela conduira à la création de réseaux supplémentaires, et peut faciliter la durabilité à long terme des OSC dans le hotspot.

Le renforcement des capacités des OSC du hotspot constituera une étape importante dans l'augmentation de l'impact global de la conservation. Certaines OSC ne disposent pas de moyens pour influencer sur les politiques publiques en raison de l'absence de cadres réglementaires favorables. Les OSC doivent avoir les moyens pour demander des comptes aux pouvoirs publics et au secteur privé, et pour veiller à ce que les communautés locales de leurs pays respectifs soient conscientes de leurs droits et de leurs responsabilités. Plusieurs OSC sont plus proches des communautés locales et devraient pouvoir contribuer au renforcement des capacités des communautés, et permettre aux populations de mener des actions collectives pour l'amélioration de l'environnement.

Les OSC en activité dans le hotspot font face à plusieurs problèmes structurels, logistiques et politiques. Sur le plan structurel, la société civile continue de manquer d'unité et de clarification de but. Beaucoup d'OSC disparates représentent de petits groupes se focalisant sur des questions spécifiques plutôt que sur les intérêts de la société dans son ensemble.

Les OSC en activité dans le hotspot devraient améliorer leurs méthodes et leurs moyens de communication et de partage de l'information. Elles devraient également améliorer les niveaux de coopération des unes avec les autres, et mettre en place des mécanismes qui permettent l'auto-suivi et l'auto-régulation. Les capacités des OSC des pays du centre de diversité (et surtout du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la Guinée Équatoriale, de la Guinée, et de São Tomé et Príncipe) devraient être améliorées de manière à leur permettre d'assumer leur rôle de

"gendarme" vis-à-vis de l'État et du secteur privé. Elles devraient aussi construire leur capital social et augmenter la confiance des communautés locales dans leurs pays respectifs.

Enfin, la difficulté à comprendre comment les OSC peuvent efficacement collaborer avec le secteur privé est apparente, et il sera important de soutenir les OSC en activité dans le hotspot, afin de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les compétences en matière de négociation raisonnée, ce qui, en fin de compte, leur permettra de collaborer de façon positive avec les gouvernements et le secteur privé.

## 8. MENACES POUR LA BIODIVERSITE DANS LE HOTSPOT

Les forêts tropicales d'Afrique occidentale ont été considérablement modifiées par les populations: au bas mot, près de 10 millions d'hectares de forêt ont été perdus au cours du 20<sup>e</sup> siècle. L'expansion agricole a été la plus grande cause de la déforestation et 80 pour cent des forêts guinéennes d'origine peuvent être considérées aujourd'hui comme une mosaïque d'agriculture et de forêt. A l'heure actuelle, les forêts ont été, et continuent d'être défrichées ou dégradées pour permettre une expansion des aires agricoles, y compris pour les cultures commerciales, ainsi que pour l'expansion urbaine et l'industrie, les routes et les infrastructures. Un certain nombre de ces menaces ont émergé comme étant des priorités par le biais de l'analyse, et sont examinées plus en détail plus bas.

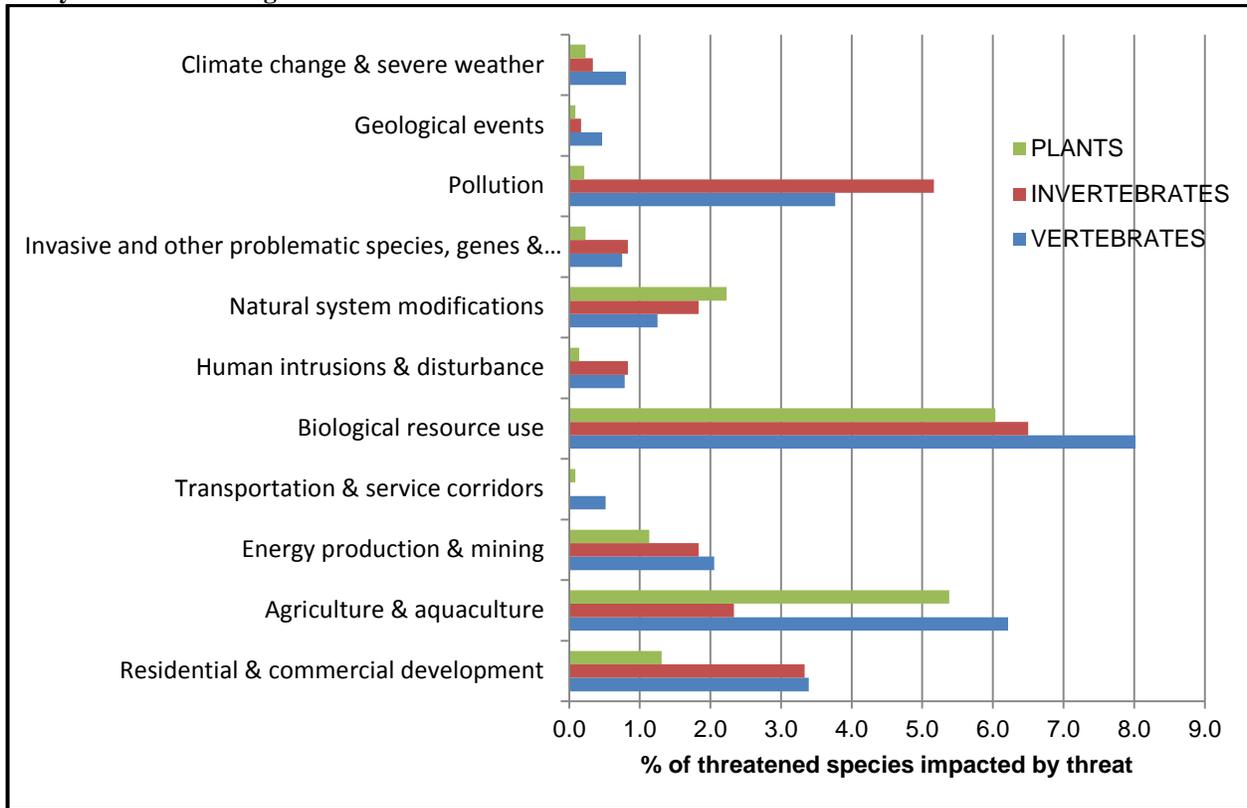
En termes de base du couvert forestier, des travaux récents sur la compréhension de la perte et du gain de couvert arboré pour la période 2000-2012, révèlent à la fois l'état et les tendances pour le hotspot. Le Tableau 8.1 montre une perte et un gain de couvert arboré dans le hotspot et les zones avoisinantes au cours de la période 2000-2012. La perte de couvert arboré est évidente partout dans la plupart des parties du hotspot (à l'exception de São Tomé et Príncipe), mais prévaut particulièrement dans le sud de la Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi que dans plusieurs parties de la Sierra Leone, du Nigéria et du Cameroun. L'absence de perte de couvert arboré à São Tomé et Príncipe est probablement due à la petite taille de ce pays par rapport à l'échelle de l'analyse, étant donné que des pertes importantes de couvert forestier et des augmentations de la dégradation des forêts ont été signalées.

**Tableau 8.1 Perte, Gain et Perte Nette de Couvert Arboré entre 2000 et 2012 dans les Pays du hotspot**

Pays	Rang (sur 180 Pays)	Perte Totale (km <sup>2</sup> )	Gain Total (km <sup>2</sup> )	Perte Nette (km <sup>2</sup> )
Bénin	60	3 307	69	3 238
Cameroun	48	4 816	651	4 165
Côte d'Ivoire	22	14 889	2 298	12 591
Guinée Équatoriale	107	439	56	383
Ghana	43	5 406	1 345	4 061
Guinée	55	3 933	296	3 637
Libéria	54	3 955	1 084	2 871
Nigéria	31	10 239	603	9 636
São Tomé et Príncipe	Inconnu	Inconnue	Inconnu	Inconnue
Sierra Leone	72	1 967	451	1 516
Togo	95	768	24	744

Le classement des menaces dans cette étude suit les catégories de menaces normalisées de l'UICN, qui sont utilisées pour la Liste Rouge pour maintenir la cohérence entre les pays et permettre une analyse régionale. Les menaces pour les espèces, les sites et les corridors dans le hotspot ont ensuite été classées de deux façons. La Figure 8.1 montre le classement selon les menaces pour les espèces (marines, d'eau douce et terrestres) inscrites dans la Liste Rouge dans le hotspot, sur la base du classement des menaces par l'UICN.

**Figure 8.1 : Principales Menaces pour les Espèces Considérées comme Présentes dans le hotspot, Suivant une Analyse de la Liste rouge de l'UICN**



Source: Version 2013 de la Liste rouge de l'UICN.

Note: Graphique basé sur l'analyse de 4 666 espèces toutes catégories (c.-à-d., espèces éteintes à données insuffisantes), dans les milieux terrestre, marin et d'eau douce.

Traduction de la légende :

Climate change and severe weather: Changements climatiques et phénomènes météorologiques violents ; Geological events: Evénements géologiques ; Invasive and other species, genes: Espèces envahissantes et autres espèces, gènes ; Natural system modifications: Modifications du système naturel ; Human intrusions and disturbance: Intrusions humaines et perturbations ; Biological resource use: Utilisation des ressources biologiques ; Transportation and service corridors: Transports et corridors de services ; Energy production and mining: Production d'énergie et exploitation minière ; Agriculture and aquaculture: Agriculture et aquaculture ; Residential and commercial development: Développement résidentiel et commercial ; Plants : Plantes ; Invertebrates: Invertébrés ; Vertebrates: Vertébrés ; % of threatened species impacted by threat: % d'espèces menacées exposées au risque

Un classement alternatif, basé sur l'opinion d'experts, a été effectué à travers des concertations des parties prenantes, en utilisant une fois de plus les catégories de menaces de l'UICN (tableau 8.2). Dans les deux approches, l'utilisation des ressources biologiques, l'agriculture et l'aquaculture, et la pollution apparaissent comme étant les principales menaces. Les participants aux ateliers ont aussi considéré la production d'énergie et l'exploitation minière, les transports et

les corridors de services, les intrusions humaines et les perturbations, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques violents, et le développement résidentiel et commercial comme faisant partie des principales menaces pour la biodiversité dans le hotspot. Tout en reconnaissant que le classement des menaces de l'UICN fournit un cadre global pour l'analyse des menaces selon les critères de la Liste Rouge, plutôt qu'un cadre de menaces spécifiques au niveau local, les participants ont également été invités à recenser sur une liste les menaces supplémentaires affectant leurs parties du hotspot.

**Tableau 8.2 : Menaces Priorisées dans le hotspot des Forêts Guinéennes**

Catégorie des menaces de l'UICN	Classement des Menaces par les Participants aux Ateliers par Pays											Totaux des classements	Classement dans le hotspot
	Bénin	Cameroon	Guinée Equatoriale	Guinée	Ghana	Côte d'Ivoire	Libéria	Nigéria	São Tomé et Príncipe	Sierra Leone	Togo		
Utilisation des ressources biologiques	1	1	1	1	1	1	2	1	1	-	1	11	1
Agriculture et aquaculture	2	1	2	1	1	1	1	1	1	-	1	12	2
Production d'énergie et exploitation minière	2	2	3	1	1	1	1	1	2	-	3	17	3=
Intrusions et perturbations humaines	1	3	3	3	1	1	1	1	2	-	1	17	3=
Changements climatiques et phénomènes météorologiques graves	2	3	2	2	1	2	1	2	2	-	2	19	5
Pollution	1	2	3	3	1	2	2	1	3	-	2	20	6=
Modifications des systèmes naturels (par exemple: barrages, incendies)	2	3	3	1	1	2	1	3	2	-	2	20	6=
Transports et corridors de services	3	3	1	2	2	2	1	2	3	-	2	21	8
Développement résidentiel et commercial	3	3	1	2	1	3	2	1	3	-	3	22	9=
Espèces et gènes envahissants et autres espèces et gènes problématiques	2	3	3	2	1	3	3	2	1	-	2	22	9=
Evénements géologiques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	-	2	29	11
<i>Autres menaces (en dehors des catégories de l'UICN)</i>													
Insécurité et conflits								1					n/a

dans le Delta													
Enclaves							1						n/d
Pâturage du bétail/ pastoralisme							1			2			n/a
Erosion (montagnes et côtes)										2			n/a

Notes: Ce tableau résume le classement des menaces pour la biodiversité sur la base des catégories établies par l'UICN au cours d'ateliers nationaux de concertations, selon le classement suivant: 1 = grave; 2 = modérée; 3 = mineure/non pertinente.

## 9. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### 9.1 Projection des Futurs Changements Climatiques

L'Afrique est particulièrement exposée aux conséquences des changements climatiques, en raison de la pauvreté généralisée, des sécheresses récurrentes, de la répartition inéquitable des terres et de l'agriculture dépendante de la pluie. Les préoccupations portent sur les impacts sur aussi bien les systèmes naturels (par exemple, la biodiversité, la foresterie et l'écologie côtière) que les moyens de subsistance humains (par exemple, l'accès aux ressources en eau et alimentaires, la santé et l'économie). En préparation aux changements climatiques, chaque pays du hotspot a élaboré des plans d'action, des stratégies et/ou des communications nationales décrivant les impacts des changements climatiques qui les préoccupent le plus. Les impacts sur l'agriculture et l'élevage, en particulier sur les agriculteurs, ont été répertoriés comme une vulnérabilité par tous les pays sauf São Tomé et Príncipe. Les impacts sur les mangroves et les zones côtières ont constitué la préoccupation suivante la plus fréquemment citée, et les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les bassins versants, la pêche, et la sécheresse ou l'assèchement des sols ont le plus souvent occupé le troisième rang, chez chacun des six pays. Les impacts sur les zones urbaines, les migrations humaines, la sécurité nationale et la perte de végétation ont été le moins souvent cités, chacun par un seul pays. Ces résultats sont précieux pour comprendre les préoccupations des gouvernements nationaux par rapport aux changements climatiques et pour identifier les domaines où une nouvelle évaluation de la vulnérabilité et le partage d'informations pourraient être nécessaires.

### 9.2. Projection des Impacts sur la Biodiversité

Les changements de la température et des précipitations locales sont susceptibles d'affecter directement les forêts tropicales d'Afrique et ont conduit à de grands changements écologiques sur des échelles de temps millénaires. Ces changements sont susceptibles d'être influencés et affectés par l'évolution des régimes d'incendie, ainsi que par le nombre croissant d'espèces envahissantes et de nouveaux agents pathogènes et de nouvelles maladies. A ce jour, l'Afrique de l'Ouest a été relativement mal couverte par des évaluations de la vulnérabilité de la biodiversité aux changements climatiques, bien que des initiatives récentes telles que le PARCC aient fait d'importants progrès vers le règlement de ce problème. Etant donné que la plupart des études se concentrent sur un ou quelques groupes taxonomiques, leurs résultats sont discutés par groupe dans les sections suivantes. Il convient de noter, toutefois, que les ectothermes tropicaux, tels que les amphibiens, les reptiles, les poissons et les invertébrés, sont susceptibles de faire face

de manière disproportionnée à des impacts importants, même de petits changements de température parce qu'ils vivent actuellement à une température avoisinant leur température optimale.

Malgré la reconnaissance croissante du fait que les réactions humaines aux changements climatiques conduiront à des impacts sur la biodiversité qui viendront s'ajouter à ceux qui se produisent à travers des mécanismes plus 'directs', constatent que la plupart des évaluations, y compris la quasi-totalité de celles décrites ci-dessus, ne parviennent pas à les inclure. Bien que des données empiriques restent rares à ce jour, peut-être les impacts les plus couramment prévus en Afrique de l'Ouest se rapportent aux changements dus au climat dans les pratiques et la productivité agricoles. Les diminutions de la productivité agricole sont susceptibles d'entraîner une dépendance accrue à l'égard des ressources sauvages naturelles (par exemple, la viande de brousse, les plantes sauvages comestibles), ce qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur les espèces sauvages, et conduire, dans certains cas, à une augmentation (souvent illégale) de l'exploitation des ressources des aires protégées.

De même, toute diminution des précipitations, qu'elles soient annuelles ou saisonnières, pourrait entraîner une augmentation des prélèvements d'eau des sources naturelles nouvelles, non utilisées auparavant, impactant ainsi la biodiversité et les espèces d'eau douce en particulier. Il a déjà été démontré que des prélèvements d'eau non durables avaient un impact négatif sur la biodiversité dans la région. De même, les barrages, les digues et d'autres structures humaines conçus pour modifier les cours d'eau, répondre aux impacts des changements climatiques ou produire de l'électricité, peuvent affecter les communautés riveraines de faune ainsi que les zones humides et les écosystèmes marins en aval. D'autres impacts sur la biodiversité sont susceptibles de se produire à la suite des migrations humaines entraînées par les changements climatiques vers de nouvelles zones, à la suite de quoi une présence humaine accrue peut exacerber nombre des menaces décrites dans le présent profil.

Comme les espèces se déplacent en réponse à l'évolution des climats, la capacité des réseaux d'aires protégées existants d'atteindre leurs objectifs peut changer, y compris les objectifs liés à la conservation d'espèces cibles et des aires les plus riches en espèces. De nouvelles aires peuvent prendre de l'importance dans un paysage en raison de leur rôle de corridors pour les déplacements d'espèces ou pour leur capacité de fournir un refuge pour les espèces à travers leur forte hétérogénéité topographique (et en conséquence microclimatique) ou parce qu'elles comportent des micro-habitats importants (par exemple, les rochers, les lacs, les grottes, les canyons, etc.). D'autres peuvent cesser d'être importantes, avec le départ ou l'extinction d'espèces cibles, elles deviennent dégradées ou inondées par l'eau de mer ou leur utilisation par les humains change. En conséquence, les réseaux d'aires protégées doivent être réévalués pour l'efficacité de leur conservation à la lumière des changements climatiques.

### **9.3 Rôle de la Société Civile**

L'énorme défi posé par les changements climatiques dans l'immédiat et à plus long terme est susceptible de solliciter à l'extrême les ressources et les capacités des gouvernements. La société civile a un rôle essentiel consistant à soutenir le travail des gouvernements du hotspot, et à combler les lacunes inévitables dans les stratégies des gouvernements et la sensibilisation.

Compte tenu de l'ampleur et du développement rapide des nouveaux enjeux liés aux changements climatiques, les OSC, en particulier celles opérant au niveau local et infranational, manquent souvent de ressources et font face à des contraintes de capacité majeures. Leurs rôles actuels et potentiels en matière de renforcement des capacités, d'élaboration et de déploiement des politiques et de gestion active sont souvent minimisés. En particulier, la coordination inter-organisations, l'échange d'informations et le renforcement des capacités sont des priorités claires et importantes pour ce qui est de l'appui des donateurs internationaux à la société civile dans la région.

Le CEPF est bien placé pour faire progresser la réponse de la politique nationale aux changements climatiques en renforçant la capacité des OSC de participer à la formulation de la politique publique. De cette façon, les OSC peuvent aider les gouvernements à élaborer des cadres, des politiques et des règlements nationaux pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, de sorte qu'ils répondent aux besoins nationaux de développement, d'adaptation et de durabilité de l'environnement, ainsi qu'aux engagements liés aux accords internationaux et, en particulier, promeuvent des synergies positives entre l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ceux-ci et la conservation de la biodiversité.

Le financement afférent aux changements climatiques offre des opportunités pour soutenir les efforts de conservation pour des résultats sur les sites et les corridors. Le CEPF peut aider les OSC à mobiliser des financements internationaux pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, y compris du Fonds d'adaptation au climat, des programmes de soutien de la préparation à la REDD +, et des financements bilatéraux pour la REDD+, à l'appui des objectifs de conservation dans le hotspot. Cela peut impliquer de travailler avec des investisseurs aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la région, ainsi qu'avec des communautés forestières et des gouvernements locaux, pour accroître les investissements du secteur privé dans des projets à travers les marchés volontaires de carbone qui cherchent des avantages environnementaux et sociaux, par exemple, à travers l'application des standards sur le Climat, les Communautés et la Biodiversité (CCB).

## **10. EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT ACTUEL EN MATIERE DE CONSERVATION**

### **10.1 Introduction**

Le Profil d'Écosystème inclut une évaluation de l'investissement actuel en matière de conservation à travers le hotspot pour la période allant de 2009 à 2014. Ceci comprend le financement des initiatives de conservation directe de la biodiversité (espèces et habitats) et ainsi que des thématiques d'investissement plus vastes qui, après enquête, semblent avoir des avantages ou des éléments liés à la conservation de la biodiversité dans le hotspot. Les exemples de ce dernier comprennent des initiatives portant sur les changements climatiques, les aires protégées, la réduction de la pauvreté/les moyens de subsistance, les services écosystémiques, les modes de gestion des corridors et des paysages). Un total de 158 «projets» (pays multiples et transfrontalière) nationaux et 24 régionaux (182 au total) ont été identifiés à travers le hotspot,

représentant des investissements en matière de conservation d'un montant total d'environ 266 millions de dollars américains pendant la période de cinq ans allant à 2014. Ce total représente moins de un pour cent de l'aide publique au développement (APD) globale des 11 pays du hotspot (28 441 millions de dollars US) pour la période de 5 ans allant à 2013. Ces 182 investissements ont été analysés dans le but d'étudier les niveaux de financement par pays et par type de bailleurs de fonds et de partenaires de projet et pour voir les lacunes, particulièrement en rapport aux zones clés pour la biodiversité.

Une étude des politiques et programmes des principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux relatifs au financement des forêts et des communautés dépendant des forêts a montré que la composante de l'ODA en provenance des bailleurs de fonds européens aux projets liés à la forêt et à la biodiversité a augmenté de façon spectaculaire entre 2002 et 2012 (les totaux pour cette période étaient de 2,55 milliards et 1,57 milliards de dollars US respectivement). Etant donné que les bailleurs de fonds européens investissent massivement dans les pays africains, il est probable que cette tendance se reflète dans les pays du hotspot. Toutefois, le rapport souligne la difficulté de faire ressortir les informations pertinentes même pour chaque pays (y compris pour les zones clés pour la biodiversité ou des aires situées dans le périmètre du hotspot) et l'importance (en termes de financement) des grands programmes thématiques. A titre d'exemple l'Initiative norvégienne climat et forêts (NICFI) qui représentait à elle seule 287 millions de dollars américains en 2012 et constituait plus de la moitié de tous les décaissements des bailleurs de fonds. Le rapport souligne également la nécessité pour, et les implications de coût de recherche plus détaillée dans le cas des informations spécifiques sur un pays, un site ou un thème. Les tendances identifiées dans le rapport (de l'intérêt pour le hotspot) sont abordées dans la section 10.5.1).

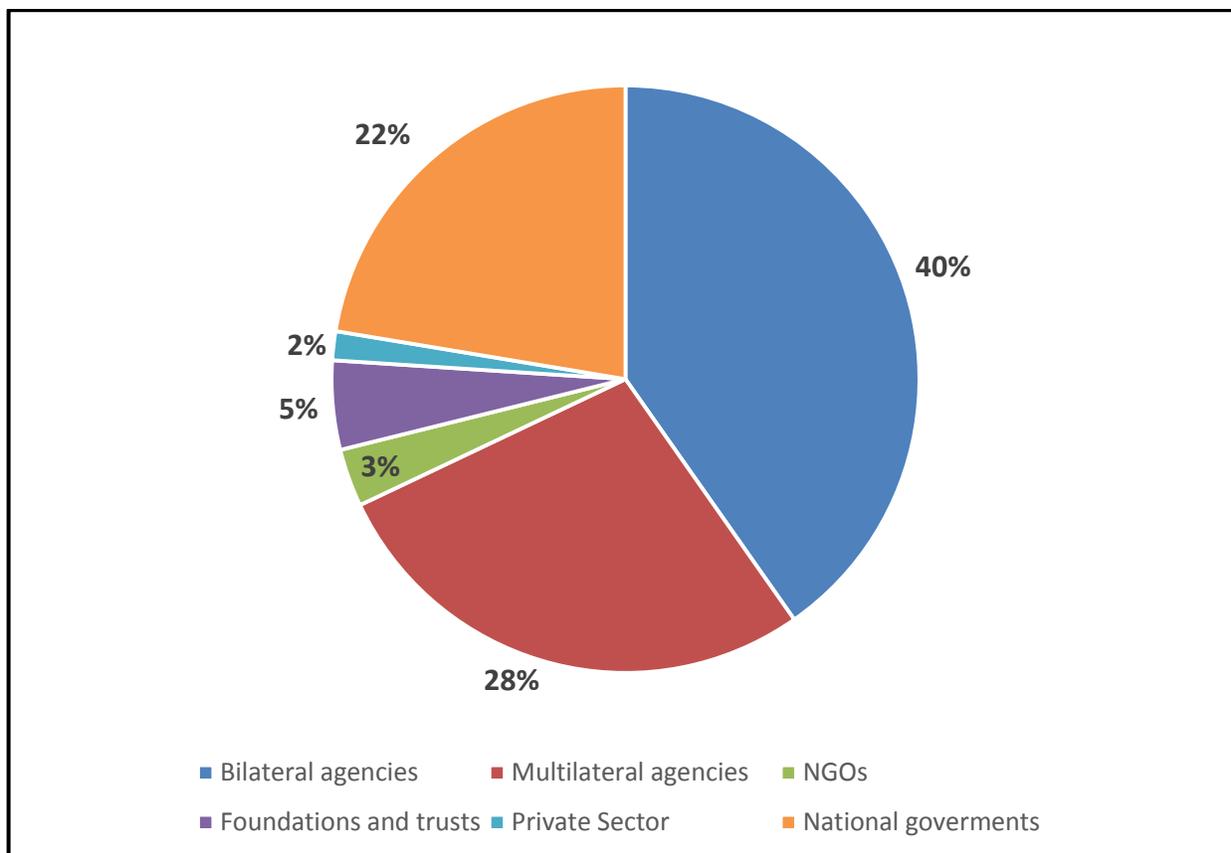
## **10.2 Principales Sources d'Investissement dans le Hotspot**

Les sources d'investissement pour la conservation ont été divisés en six catégories suivantes: bilatérale; multilatérale; gouvernement national; ONG; fondations et fiducies; et secteur privé. Les subventions d'organismes bilatéraux et multilatéraux sont de loin le plus grand contributeur au financement de la conservation dans le hotspot, représentant les deux tiers du total (figure 10.1). Les différents types de bailleurs de fonds et les contributions de donateurs individuels à la conservation dans le hotspot sont examinés plus en détail à la section 10.4.

## **10.3 Répartition des Investissements pour la Conservation par Pays**

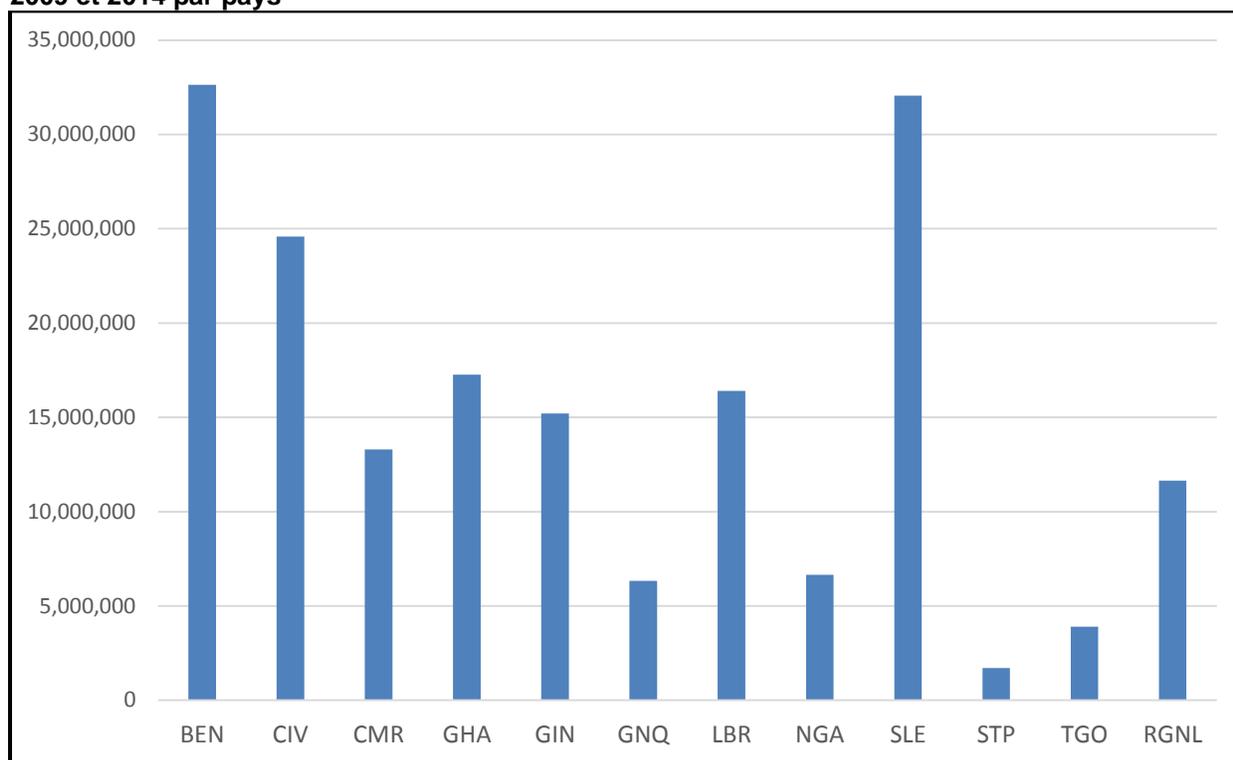
La répartition des investissements pour la conservation entre 2009-2014 par pays du hotspot est illustrée dans la Figure 10.2. Les niveaux apparemment élevés de financement (par rapport au hotspot dans le pays) au Bénin (en particulier) et également en Sierra Leone sont une conséquence de l'intégration de quelques très gros investissements couvrant de vastes espaces (bassins d'eau et estuaires/zones côtières).

**Figure 10.1 Les investissements en matière de conservation dans les forêts guinéennes entre 2009 et 2014 par Source**



Ces gros investissements semblaient être pertinents pour la conservation des Zones clés pour la biodiversité dans le hotspot et étaient, par conséquent, intégrés. Cependant, il n'a pas été possible d'attribuer la pertinence spécifique de conservation de ces investissements avec plus de précision en l'absence d'informations détaillées sur les endroits et les impacts des activités spécifiques du projet. Par conséquent, l'intégration de ces projets peut donner une impression biaisée des niveaux relatifs des investissements réels pour la conservation de la biodiversité dans le hotspot dans ces pays. En dehors de ces deux pays, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Libéria semblent recevoir le total le plus élevé des investissements pour la conservation, tandis que la Guinée Équatoriale, São Tomé et Príncipe semblent recevoir le moins.

**Figure 10.2 Les investissements en matière de conservation dans les forêts guinéennes entre 2009 et 2014 par pays**



Remarque: 'RGNL' (régionale) désigne des investissements couvrant deux ou plusieurs pays.

## 10.4 Tendances et Lacunes dans les Investissements du Hotspot

Le financement multilatéral est la plus grande composante et le FEM est le plus grand investisseur de la conservation dans le hotspot. Cependant, il y a une tendance vers des programmes multi-pays et multi-donateurs plus complexes, souvent avec le financement du FEM, de l'UE ou du FFEM combiné avec le financement d'aide au développement bilatéral et d'autres cofinancements, ce qui rend difficile la distinction et la séparation des contributions des bailleurs de fonds. Bien que les agences du FEM (par exemple le PNUD) aient des politiques exigeant l'engagement de la société civile dans les projets, cela ne rend pas le financement facilement accessible, en particulier pour les petites ONG ou les organisations communautaires ayant une capacité limitée de travailler en partenariat avec les grandes agences et des structures gouvernementales. Les parties prenantes indiquent que même le Programme de petites subventions du FEM, qui a été initialement conçu comme un mécanisme de financement de la société civile, a été « coincé » par les gouvernements dans certains pays (Ghana par exemple) de sorte qu'il est beaucoup plus difficile, même pour les ONG ayant un bilan positif important dans la conservation efficace de la biodiversité et le travail avec les communautés, d'accéder au financement. Les ONG et les organisations communautaires nationales et locales luttent en permanence pour trouver des fonds qui couvrent leurs principaux coûts de fonctionnement et soutenir leurs propres priorités (plutôt que de prendre des fonds pour des travaux qui ne font pas partie de leur programme afin de maintenir leurs finances à flot). Il est particulièrement difficile de conserver un personnel de qualité et engagé et renforcer les capacités des organisations communautaires dans les pays du hotspot qui ont des économies en expansion (par exemple le

Ghana, le Nigéria) et où il y a une course au recrutement d'un personnel de qualité du secteur privé (par exemple l'exploitation minière, l'énergie, l'agriculture commerciale) et aussi de l'ONU et d'autres agences de développement (et le gouvernement), qui peuvent offrir des salaires beaucoup plus élevés.

Les lacunes dans les investissements pour la conservation dans le hotspot comprennent les lacunes géographiques (zones clés pour la biodiversité prioritaires sans financement ou avec financement insuffisant) et les lacunes thématiques (par exemple le manque de capacité à mettre en œuvre efficacement la conservation). Une analyse de la répartition des investissements pour la conservation entre les zones clés pour la biodiversité (sur la base des données recueillies auprès des sites web des bailleurs de fonds et des projets, vérifiées lors du processus de concertation avec les parties prenantes) a montré que la 4/5 des zones clés pour la biodiversité du hotspot n'ont reçu apparemment aucun financement de bailleurs de fonds extérieurs pendant les cinq dernières années la plupart des zones clés pour la biodiversité qui ont reçu des financements externes avaient reçu entre un à quatre subventions pendant cette période, tandis que seules trois zones clés pour la biodiversité ont reçu cinq subventions et plus, notamment le Parc National de Taï et la Réserve de Faune du N'Zo (CIV11), le Sapo National Park (LBR14) et la Gola Forest Reserve (SLE1).

La principale « lacune thématique » révélée par le processus de concertation est le manque de financement sécurisé (long terme) et la difficulté à obtenir un financement suffisant pour la conservation efficace, surtout pour les grands projets complexes (par exemple en Guinée Équatoriale et à Bioko la difficulté d'obtention d'un financement sécurisé, « durable » ou des fonds de suivi pour les initiatives des zones clés pour la biodiversité à la fin du cycle de financement – même pour la planification de la gestion de aires protégées nationales). De même en Sierra Leone la Yawri Bay (SLE9) est une autre zone clé pour la biodiversité listée lors de la concertation comme nouvellement créée (ou dans les dernières étapes de création) mais sans financement pour mettre en œuvre toute gestion de la conservation ;

La mise en œuvre du programme de conservation transfrontalière présente également une « lacune » dans l'investissement pour la conservation. Les projets transfrontaliers nécessitent des investissements considérables en termes de temps et d'argent pour négocier et adopter des solutions transfrontalières acceptables et assurer une véritable intégration à travers les frontières nationales et entre les différentes communautés locales. Il n'existe pratiquement pas d'initiatives financées dans le hotspot avec une perspective à long terme suffisante pour assurer la réalisation d'initiatives transfrontalières réussies et durables.

## **11. NICHE POUR L'INVESTISSEMENT DU CEPF**

Les pays du Hotspot des Forêts Guinéennes connaissent une croissance économique sans précédent basée sur les industries extractives, l'agro-industrie et l'expansion des infrastructures. Cet essor apporte certes des promesses de développement à des millions d'individus, mais peut aussi s'accompagner de larges coûts environnementaux et sociaux. Simultanément, les retombées du développement ne sont pas réparties équitablement au sein du hotspot avec une vaste frange de la population rurale qui pratique une agriculture de subsistance et dépend grandement de l'utilisation des ressources naturelles. Améliorer les perspectives de conservation pour les

espèces et les écosystèmes du hotspot nécessitera des stratégies capables d'assurer un équilibre entre le développement économique et les objectifs de conservation de la biodiversité tout en garantissant aux populations rurales, surtout les femmes, qu'elles puissent bénéficier d'un développement durable et équitable. Dans ce contexte, et pour combler efficacement les écarts identifiés dans les investissements actuels consacrés à la conservation, le CEPF promouvra la conservation de la biodiversité d'importance mondiale au niveau des espèces, sites et corridors. Ce faisant, le CEPF promouvra des modèles de développement écologiquement durable, socialement équitable et bien aligné avec les priorités nationales en matière de préservation.

Pour ce faire, la niche pour l'investissement du CEPF consistera à **fournir aux OSC locales, nationales et internationales des outils, les capacités et les ressources permettant d'établir et de maintenir des partenariats multi-acteurs qui puissent démontrer des modèles de croissance durable et pro-pauvres, et atteindre les objectifs de conservation prioritaires pour le Hotspot des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest**. Les OSC locales sont bien informées, car elles comprennent le contexte local et national lié à la conservation de la biodiversité et au développement durable, de même que les besoins et aspirations des populations locales. Cependant, elles ont fait preuve de faibles capacités en matière de collecte des fonds, de financement durable et d'engagement du secteur privé. Impliquer les OSC internationales dans l'exécution du programme, là où elles peuvent démontrer une valeur ajoutée certaine, va faciliter le renforcement des capacités des OSC locales pour garantir réformes politiques et mise en œuvre des actions de conservation sur le terrain. Le CEPF, par l'entremise de ses subventions et de la RIT, catalysera et appuiera également des partenariats multi-acteurs entre organismes gouvernementaux, entreprises du secteur privé, OSC et communautés locales et leurs associations tout en établissant des mécanismes de financement durable pour la conservation, surtout ceux qui peuvent tirer parti des marchés en plein essor pour la biodiversité et les services des écosystèmes.

D'après l'analyse de la situation présentée aux Chapitres 3 à 10, et grâce aux résultats des concertations avec les parties prenantes, la niche pour l'investissement du CEPF a été définie en trois dimensions. Les priorités géographiques d'investissement à l'échelle des sites ont été définies comme un ensemble de « sites prioritaires » choisis parmi la liste des ZCB du hotspot. Quant aux priorités géographiques d'investissements à l'échelle des paysages, elles ont été définies comme un ensemble de « corridors de conservation », permettant des actions de conservation liées au développement, ainsi qu'à la planification de l'utilisation des terres et à la politique publique. Les priorités thématiques d'investissements ont quant à elles été définies comme un ensemble de priorités d'investissement regroupées en orientations stratégiques en identifiant des champs d'actions qui : contribuent à la conservation de la biodiversité importante à l'échelle mondiale ; comblent les trous au regard des investissements existants alloués à la conservation ; répondent aux menaces de priorité élevée ; se concentrent là où la société civile peut contribuer efficacement aux actions de conservation ; et, le cas échéant, apportent des avantages en termes de bien-être humain. Pour ne pas trop diluer les investissements et pour maximiser les chances d'atteindre un impact transformationnel sur des problèmes spécifiques, les investissements du CEPF seront spécifiquement alloués à trois secteurs de développement ayant une large empreinte sur la biodiversité, à savoir l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière. La stratégie d'investissement entend guider les investissements effectués par d'autres bailleurs, soit à travers les mécanismes mis en place par le CEPF ou soit en parallèle. Ces autres investissements peuvent s'aligner à ceux du CEPF en se focalisant sur des priorités

géographiques différentes, répondant ainsi aux impacts d'autres secteurs, ou en appuyant les actions complémentaires dédiées aux mêmes priorités géographiques et thématiques.

La théorie du changement sous-jacente à la niche du CEPF stipule que les OSC locales ont un potentiel non exploité qui, si libéré, peut contribuer à la réconciliation de la conservation de la biodiversité avec les programmes de développement à diverses échelles et à l'amélioration de la gouvernance des ressources dans le Hotspot des Forêts Guinéennes. Pour réaliser le potentiel de la société civile comme force pour une croissance durable et favorable aux pauvres dans le hotspot, il convient de répartir les financements du CEPF de façon stratégique. Les subventions doivent être liées aux activités de renforcement des capacités et de création de réseaux entre secteurs, d'obtention de moyens complémentaires, de renforcement des réseaux transfrontaliers et d'échange inter pays d'informations et de leçons apprises. Dans le même temps, les efforts liés à la conservation doivent être pertinents pour les communautés locales et inclure des mécanismes significatifs de partage des avantages favorisant la participation des groupes vulnérables, en particulier des Peuples Autochtones et des femmes. Sans répondre à l'évolution légitime des besoins et aspirations des communautés locales, il est peu probable que les initiatives de conservation atteignent un niveau d'acceptation sociale qui en garantira la durée sur le long terme. En plus d'être pertinents pour les communautés locales et d'intégrer le renforcement des capacités des acteurs de la société civile, les investissements du CEPF doivent également assurer la connectivité écologique au niveau des paysages, afin de maintenir et de restaurer la fonction des écosystèmes, de maintenir des populations viables d'espèces, d'atténuer les effets de la fragmentation et de l'isolement sur les sites, et de renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. En d'autres termes, les investissements alloués aux activités de conservation des espèces et des sites ne doivent pas être faits en isolation, mais doivent considérer leurs contributions à la connectivité à l'échelle des corridors.

Se focaliser sur la connectivité, les communautés et les capacités nécessitera le développement et la consolidation de partenariats solides avec non seulement la société civile, mais aussi d'autres partenaires tels que les gouvernements, le secteur privé et la communauté des donateurs. Dès le début de la phase d'investissement, il faudra explorer les opportunités permettant de lever des fonds supplémentaires et/ou de s'aligner avec d'autres initiatives, afin de compléter les ressources que le CEPF est en mesure de mobiliser et d'assurer la pérennité au-delà des financements du CEPF dans le hotspot. En outre, il conviendra également de veiller à ce que les ressources limitées du CEPF soient effectivement utilisées, en surveillant l'efficacité des diverses approches, en facilitant l'échange d'expérience entre les bénéficiaires de subventions et en promouvant la réplique des bonnes pratiques. À cet effet, le rôle de l'Équipe Régionale de Mise en Œuvre sera d'une importance capitale pour créer un portefeuille de subventions dont l'impact global sera plus fort que la somme de ses parties. Elle devra donc disposer de ressources en conséquence. En outre, pour maximiser les opportunités d'engagement des OSC locales en tant que bénéficiaires de subventions et pour prendre en compte les coûts élevés de fonctionnement dans des sites éloignés à l'accès difficile, il est proposé que le montant maximum d'une petite subvention du portefeuille soit fixé à 50 000 dollars américains par subvention (étalée sur une ou plusieurs années).

## 12. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU CEPF

### 12.1 Priorités Géographiques

Les résultats issus du processus de concertation des parties prenantes (y compris lors des ateliers et des concertations à distance) et des recommandations des chapitres précédents ont été synthétisés pour formuler la stratégie d'investissement du CEPF pour les cinq prochaines années dans le Hotspot des Forêts Guinéennes. Les informations ainsi analysées révèlent que, bien que la plupart des parties prenantes aient un besoin urgent de financements pour appuyer leurs efforts de conservation, les financements disponibles auprès des différents bailleurs de fonds pour cela sont limités, et les ressources qui sont disponibles ont tendance à être difficilement accessibles pour les OSC locales. Et même lorsque les fonds sont disponibles et accessibles, les bailleurs de fonds trouvent parfois cela difficile de déterminer où et comment investir efficacement dans le domaine de la conservation, en raison d'un manque de données empiriques suffisantes sur les besoins et priorités des groupes cibles ainsi que sur les valeurs de chacun des sites. Ce manque d'informations est devenu un obstacle aux investissements rentables et axés sur les résultats surtout pour des bailleurs de fonds travaillent avec des délais serrés et soumis à divers contraintes. Cela renvoie à la conclusion que des décisions d'investissement saines exigent une analyse détaillée et systématique des données scientifiques et des informations contextuelles, telle que présentée dans ce profil d'écosystème.

Compte tenu de l'état fragmentaire de beaucoup des sites résiduels d'importance mondiale pour la biodiversité dans le hotspot, il est hautement souhaitable que, chaque fois que possible, les projets appuyés par le CEPF visent à maintenir ou à augmenter la connectivité écologique de ces sites, et idéalement à se concentrer à l'échelle du paysage en se focalisant sur les corridors prioritaires identifiés dans ce profil.

Les neuf corridors de conservation décrits dans ce profil sont présentés dans le Tableau 12.1 et la Figure 12.1. Ces corridors couvrent une superficie totale de 413.183 km<sup>2</sup>, ce qui équivaut à 66 pour cent du hotspot, et varient en taille des Hauts Plateaux du Togo (6 049 km<sup>2</sup>) au Corridor Korupmba-Obachap (118 675 km<sup>2</sup>). Bien que quatre des corridors se trouvent dans un seul pays, cinq sont transfrontaliers et offrent des possibilités pour des actions coordonnées à travers les frontières. Plusieurs corridors de conservation intègrent également un certain nombre de bassins hydrographiques, de leurs sources jusqu'à leur sorties de rivières. Ces corridors offrent des possibilités d'approches à l'échelle du bassin, se déployant des zones de haute altitude aux zones côtières. Par exemple, le reboisement des sites de montagne peut être bénéfique en aval pour d'autres sites dans le corridor à travers une réduction des charges de sédiments.

**Table 12.1 Les corridors de conservation dans le Hotspot des Forêts Guinéennes**

No.	Nom du Corridor	Pays	Superficies (km <sup>2</sup> )
1	Corridor de la cote de la Sierra Leone	Sierra Leone	17 096
2	Complexe de Lofa-Gola-Mano	Sierra Leone, Libéria, Guinée	47 545
3	Complexe du Mont Nimba	Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria	6 829

4	Corridor de Cestos-Sapo-Grebo-Taï-Cavally	Libéria, Côte d'Ivoire	70 278
5	Bassin versant de Bandama	Côte d'Ivoire	8 389
6	Les Réserves forestières du sud-est de la Côte d'Ivoire et du sud-ouest du Ghana	Côte d'Ivoire, Ghana	72 579
7	Les Hauts Plateaux du Togo	Togo	6 049
8	Delta du Bas Niger	Nigéria	65 743
9	Korupmba-Obachap	Cameroun, Nigéria	118 675

Figure 12.1 Les corridors de conservation dans le Hotspot des Forêts Guinéennes



Pour promouvoir la connectivité écologique dans les corridors de conservation, il est important de se concentrer sur tous les sites d'importance biologique, non seulement les zones clés pour la biodiversité désignées comme aires protégées, mais également celles ayant d'autres appellations, y compris dans les paysages de production. À cet égard, il est évident que toutes les zones clés pour la biodiversité identifiées dans les corridors méritent une attention particulière. Néanmoins, afin d'assurer que les investissements du CEPF ne sont pas trop dispersés, et soient donc en mesure de produire des impacts durables et significatifs, il était nécessaire de sélectionner, parmi la liste complète des zones clés pour la biodiversité du hotspot, un ensemble de sites prioritaires pour recevoir des investissements ciblés. Ces priorités permettent aux investissements du CEPF

de se concentrer sur les sites de valeur élevée pour la biodiversité mondiale qui présentent de bonnes opportunités de mobilisation de la société civile dans la conservation, sans une duplication des investissements des gouvernements nationaux ou des bailleurs de fonds internationaux.

Deux exercices ont été menés pour identifier les sites prioritaires parmi la liste complète des zones clés pour la biodiversité du hotspot. Premièrement, une priorisation biologique initiale a été effectuée pour identifier les sites de plus haute importance biologique relative, sur la base des principes d'irremplaçabilité et de vulnérabilité. Deuxièmement, au cours des derniers ateliers de concertation des parties prenantes, l'opinion des experts a été utilisée pour identifier les sites présentant les plus grandes opportunités pour l'investissement du CEPF, sur la base de l'application d'un ensemble de critères standards. Enfin, les résultats des deux exercices ont été combinés pour produire une priorisation finale qui a pris en compte à la fois des informations scientifiques et l'opinion des experts. Ainsi, les sites prioritaires répondent aux besoins, priorités et aspirations des OSC du hotspot, tout en assurant que les investissements du CEPF restent ciblés sur la conservation de la biodiversité d'importance mondiale.

Huit critères standards ont été utilisés pour guider les délibérations entre les parties prenantes en ce qui concerne la sélection des sites prioritaires pour l'investissement du CEPF. Le premier critère était l'importance biologique. L'importance biologique relative de chaque ZCB a été déterminée par une évaluation de la vulnérabilité des espèces, l'irremplaçabilité des espèces et la vulnérabilité des sites, en suivant la méthodologie des lignes directrices pour les ZCB. Au cours des derniers ateliers de concertation, il a été reconnu qu'un système de priorisation basé sur un ensemble restreint de critères globaux ne reflète pas nécessairement toutes les valeurs qui déterminent l'importance biologique mondiale d'un site. En conséquence, un certain nombre de facteurs supplémentaires ont été pris en considération, y compris l'importance pour les espèces emblématiques, et l'importance pour la fourniture de services écosystémiques.

Le deuxième critère était le degré de menace. Une considération accrue a été donnée aux ZCB ayant des scores de vulnérabilité des sites mettant en évidence la présence de grandes menaces, telles que les grandes infrastructures (routes, barrages, chemins de fer, etc.), l'agriculture (y compris l'agro-industrie), l'exploration et l'exploitation du pétrole, les pipelines, l'exploitation minière, l'urbanisation et les changements climatiques. Bien qu'il existe un lien clair entre la présence de la population humaine et le niveau de menace subit, ce facteur est considéré comme un facteur sous-jacent et, par conséquent, considéré implicitement dans l'évaluation d'autres types de menaces.

Le troisième critère était le besoin de financement supplémentaire. Le niveau d'investissement pour la conservation de ZCB par les bailleurs de fonds nationaux et internationaux et les gouvernements a été pris en compte. Il s'agissait de comprendre si les fonds du CEPF étaient requis pour des sites particuliers, et d'éviter la duplication des efforts d'autres bailleurs de fonds opérant dans le hotspot.

Le quatrième critère était le besoin en matière de gestion. L'existence de plans de gestion, de personnels, d'infrastructures et de mécanismes de mobilisation communautaire et de financements durables a été prise en compte. Puisque les besoins de gestion sont des facteurs clés

dans la gestion durable des sites prioritaires, la préférence a été donnée aux ZCB aux besoins élevés.

Le cinquième critère était la capacité de la société civile à participer dans la conservation des ZCB. Ce critère a été appliqué à des données issues des enquêtes et concertations sur les capacités institutionnelles et mettant en relief les besoins en capacités des groupes de la société civile locale, des organisations communautaires, etc. Ceci a donné un aperçu sur où et comment le CEPF pourrait investir plus efficacement pour mobiliser et renforcer les capacités de la société civile, notamment les organisations locales, pour s'assurer qu'elles soient pleinement impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de conservation du CEPF.

Le sixième critère était la faisabilité opérationnelle. Ce critère étaient l'un de plus importants, car il détermine si oui ou non la société civile et d'autres acteurs peuvent travailler efficacement dans un site particulier, en tenant compte de l'accessibilité des sites en question, des coûts de réalisation et de suivi des actions de conservation, et de la présence de certaines menaces d'insécurité, de risques sanitaires et d'obstacles juridiques.

Le septième critère était le degré d'opportunité pour la conservation à l'échelle du paysage. Ce critère prend en compte la possibilité qu'ont la société civile et d'autres acteurs à travailler ensemble pour assurer la conservation à l'échelle du paysage en liant les ZCB entre-elles, y compris via la coopération transfrontière.

Le dernier critère était l'alignement avec les priorités nationales. Les ZCB qui ont été reconnues comme prioritaires dans les stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité et d'autres documents de politique nationale ont été davantage priorisées, car elles présentaient des opportunités pour l'appui aux gouvernements du hotspot pour l'atteinte des objectifs d'Aichi, des Objectifs de développement durable et d'autres engagements internationaux, et pour l'alignement du CEPF sur les investissements pour la conservation issus des budgets nationaux.

Ces critères ont été appliqués aux données recueillies à travers les concertations à distance des parties prenantes, en utilisant un système de notation. Sur la base de cette analyse, les 56 ZCB avec les scores les plus élevés ont été présentées lors des concertations finales des parties prenantes en tant que sites prioritaires potentiels, et les parties prenantes ont dû réduire cette liste de sites prioritaires pour chaque pays, en tenant compte des critères de priorisation. A ce stade ultime de l'examen par les parties prenantes, un nombre limité de modifications à la liste des ZCB a été proposé, en fusionnant ou en prolongeant des ZCB. Cela a abouti à une liste finale de 40 sites prioritaires pour l'investissement du CEPF (Tableau 12.2).

Les sites prioritaires varient en taille de 229 hectares pour la Zona Ecologica dos Manguezais de Rio Malanza (STP3) à São Tomé et Príncipe à 586.803 hectares pour le Parc national de Gashaka-Gumti (NGA5) au Nigéria. Au total, les 40 sites prioritaires couvrent 53.184 km<sup>2</sup>, ce qui équivaut à 9 pour cent de la superficie totale du hotspot (Figures 12.2 et 12.3).

**Table 12.2 Sites prioritaires pour les investissements du CEPF dans le Hotspot des Forêts Guinéennes**

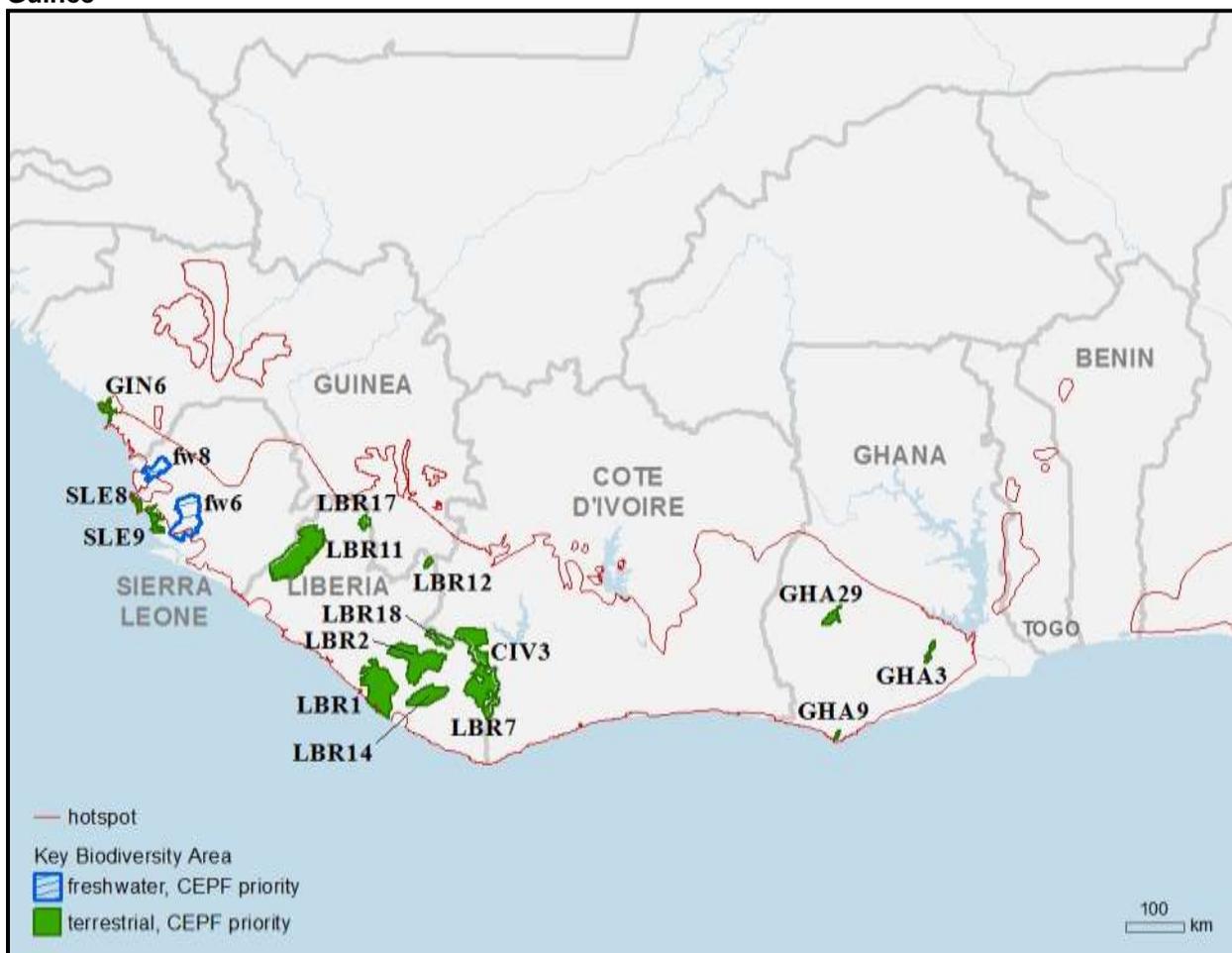
Code	Priorité du site	Domaine	Superficie totale en hectares	Note de la priorité
<b>CAMEROUN</b>				
CMR1	Bakossi Mountains	Terrestrial	75,581	1
CMR2	Bali-Ngemba Forest Reserve	Terrestrial	899	2
CMR3	Bamboutos Mountains	Terrestrial	7,396	1
CMR6	Mbi Crater Faunal Reserve - Mbingo forest	Terrestrial	3,233	1
CMR12	Mount Cameroon and Mokoko-Onge	Terrestrial	107,143	1
CMR15	Mount Oku	Terrestrial	16,353	1
CMR16	Mount Rata and Rumpi Hills Forest Reserve	Terrestrial	45,200	1
CMR18	Tchabal Mbabo	Terrestrial	312,347	1
CMR19	Yabassi	Terrestrial	264,867	2
fw1	Lake Barombi Mbo and surrounding catchments	Freshwater	176,536	1
<b>CÔTE D'IVOIRE</b>				
CIV3	Forêt Classée de Cavally et Goin - Dédé	Terrestrial	197,925	2
<b>GUINÉE ÉQUATORIALE</b>				
GNQ1	Annobón	Terrestrial	2,871	1
GNQ2	Reserva Cientifica de la Caldera de Lubá	Terrestrial	51,075	3
GNQ3	Parque Nacional del Pico de Basilé	Terrestrial	32,256	1
<b>GHANA</b>				
GHA3	Atewa Range Forest Reserve	Terrestrial	21,111	2
GHA9	Cape Three Points Forest Reserve	Terrestrial	4,545	2
GHA29	Tano-Offin Forest Reserve	Terrestrial	43,061	2
<b>GUINÉE</b>				
GIN6	Konkouré	Terrestrial	45,744	1
<b>LIBÉRIA</b>				
LBR1	Cestos - Senkwen	Terrestrial	350,405	2
LBR2	Cestos/Gbi Area	Terrestrial	316,490	4
LBR7	Grebo	Terrestrial	282,195	2
LBR11	Lofa-Mano Complex	Terrestrial	437,854	2
LBR12	Nimba mountains	Terrestrial	13,254	2
LBR14	Sapo National Park	Terrestrial	155,084	2
LBR17	Wonegizi mountains	Terrestrial	28,868	2
LBR18	Zwedru	Terrestrial	64,458	1

Code	Priorité du site	Domaine	Superficie totale en hectares	Note de la priorité
<b>NIGÉRIA</b>				
NGA4	Cross River National Park: Oban Division	Terrestrial	268,952	3
NGA5	Gashaka-Gumti National Park	Terrestrial	586,803	4
NGA7	Mbe Mountains and Cross River National Park: Okwangwo Division	Terrestrial	95,288	2
NGA9	Obudu Plateau	Terrestrial	70,743	2
fw10	South East Niger Delta - near Calabar	Freshwater	269,451	2
fw13	West Niger Delta	Freshwater	493,149	2
<b>SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE</b>				
STP1	Parque Natural Obô do Príncipe	Terrestrial	5,670	1
STP2	Parque Natural Obô de São Tomé e Zona Tampão	Terrestrial	44,830	1
STP3	Zona Ecológica dos Mangais do Rio Malanza	Terrestrial	229	2
STP4	Zona Ecológica da Praia das Conchas	Terrestrial	522	1
<b>SIERRA LEONE</b>				
SLE8	Western Area Peninsula Non-hunting Forest Reserve	Terrestrial	16,414	1
SLE9	Yawri Bay	Terrestrial	54,674	2
fw6	Gbangbaia River Basin	Freshwater	266,478	2
fw8	Rhombe Swamp and Mouth of Little and Great Scarcies Rivers	Freshwater	88,460	1

Il y a 17 sites prioritaires dans les forêts de Haute Guinée, comprenant 15 Zones clés pour la biodiversité terrestre et 2 Zones clés pour la biodiversité d'eau douce. La plus grande concentration est au Libéria, dont notamment cinq sites, adjacents à des pays voisins, offrent des possibilités de coopération transfrontalière. Une autre concentration de sites se trouve dans la zone côtière de la Sierra Leone et la Guinée voisine, ce qui offre des possibilités de conservation des mangroves et d'autres écosystèmes côtiers importants, ainsi que le développement de mécanismes de paiement pour les services écosystémiques.

Il existe 23 sites prioritaires dans les forêts de Basse Guinée, dont 20 Zones clés pour la biodiversité terrestre et 3 Zones clés pour la biodiversité d'eau douce. La plupart des sites prioritaires sont situés le long de la chaîne de montagnes volcaniques qui s'étale du nord-ouest du Cameroun au golfe de Guinée. Tous ces sites accueillent un endémisme localisé: les sites de Guinée Équatoriale et de Sao Tomé et Principe, parce que ce sont des îles océaniques; et les sites au Cameroun qui sont des îlots d'habitat de montagne. Il y a une autre concentration de sites prioritaires le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria qui offre là encore des possibilités de coopération transfrontalière.

Figure 12.2 Sites prioritaires pour les investissements du CEPF dans la région des forêts de Haute Guinée



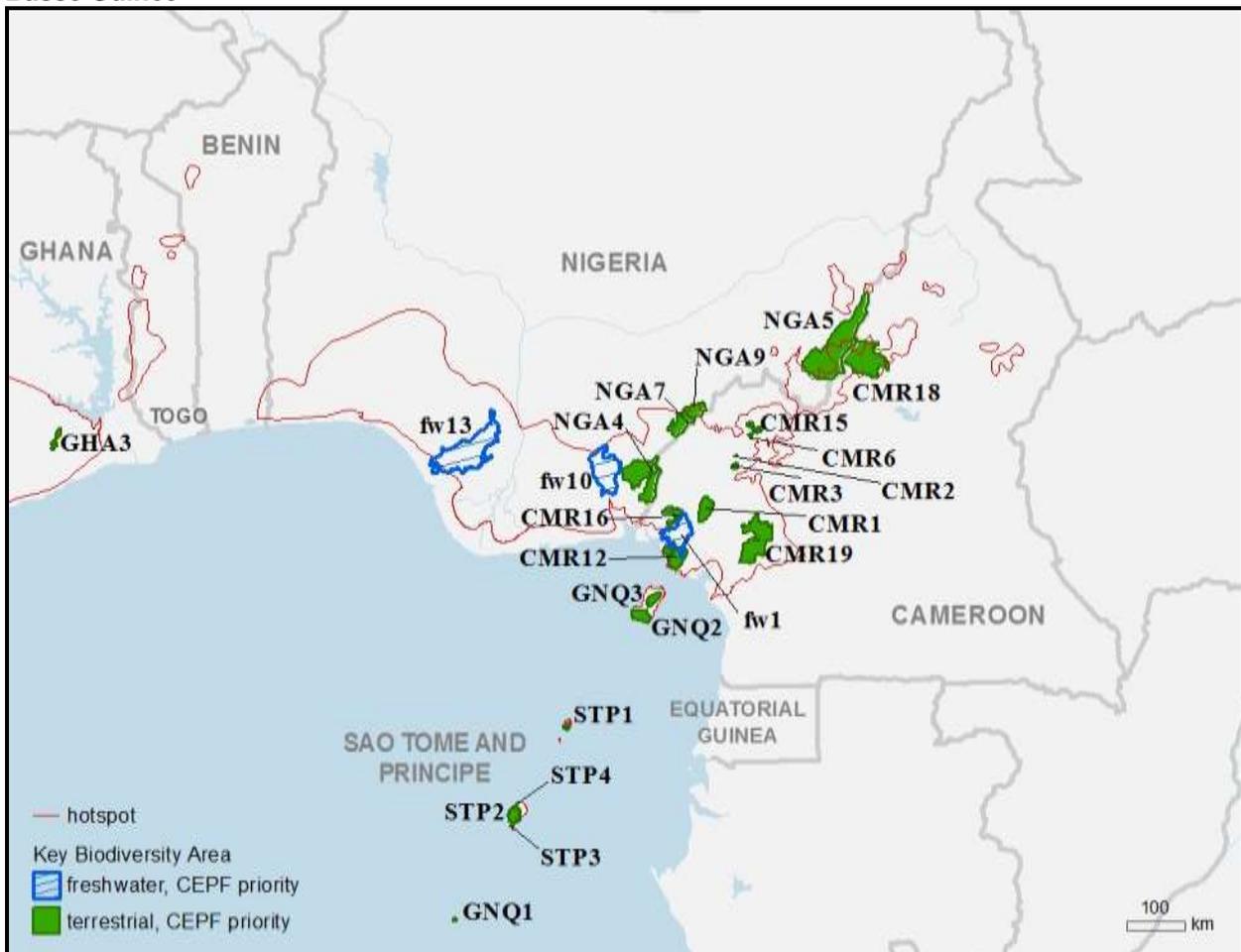
Traduction de la légende :

Key Biodiversity Area : Zone clé pour la biodiversité ; Fresh water, CEPF priority : Eau douce, priorité du CEPF ; Terrestrial, CEPF priority : Terrestre, priorité du CEPF

Les 40 ZCB prioritaires représentent un mélange d'aires protégées dont les aménagements doivent être améliorés et dont la participation communautaire en matière de conservation doit être renforcée, et de zones en dehors des aires protégées qui sont très vulnérables face aux menaces et qui ont besoin de gestion de la conservation. Dans la plupart des cas, la nécessité de conserver ces sites «non protégés» n'est pas pour leur inclusion dans les systèmes nationaux d'aires protégées (qui sont sévèrement sous-financés, ce qui signifie qu'une expansion serait susceptible d'entraîner la création de «parcs virtuels», appelés «paper parks» en anglais) mais pour des modèles de conservation innovants et appropriés au niveau local qui impliquent les communautés, les gouvernements locaux et, là où c'est pertinent, les acteurs du secteur privé dans des actions collaboratives. Six sites prioritaires sont totalement inclus dans des aires protégées de catégories I à IV selon la classification de l'UICN, et trois ont entre 25 et 75 pour cent de leur surface incluse. Les 31 sites prioritaires restants ne sont pas inclus dans les aires protégées de catégories I à IV de l'UICN, même si certains sont sous d'autres appellations, au moins nominalement compatibles avec la conservation de la biodiversité, telles que les forêts classées.

Sur la base des résultats de la priorisation biologique initiale, la priorité absolue a été accordée à 21 ZCB terrestres et six ZCB d'eau douce. Ces sites sont les priorités les plus élevées sur le plan biologique pour la conservation dans le hotspot, car la perte de l'un d'eux entraînerait l'extinction au niveau mondial d'au moins une espèce. Dix-sept de ces ZCB ont été incluses dans la liste finale des sites prioritaires convenues lors des concertations finales des parties prenantes. Cinq des exceptions se trouvaient au Cameroun, qui, avec 10 sites prioritaires sélectionnés, soit plus que pour n'importe quel autre pays, a été considéré comme présentant des opportunités adéquates d'engagement de la société civile en faveur de la conservation des plus priorités mondiales de conservation les plus importantes. Une autre exception était la Reserve forestière de Gola (SLE1), qui avait été considérée comme ayant un besoin relativement faible en investissements supplémentaires en raison d'importants investissements antérieurs de l'Union Européenne en matière de conservation, et d'un plan de compensation carbone volontaire. Enfin, quatre ZCB d'eau douce de Priorité 1 n'étaient pas sélectionnées comme sites prioritaires pour diverses raisons, y compris le fait que les intervenants les aient considérées comme étant des possibilités limitées d'implication des OSC dans leur conservation.

**Figure 12.3 Les sites prioritaires pour l'Investissement du CEPF dans la sous-région des Forêts de Basse Guinée**



Traduction de la légende :

Key Biodiversity Area : Zone clé pour la biodiversité ; Fresh water, CEPF priority : Eau douce, priorité du CEPF ; Terrestrial, CEPF priority : Terrestre, priorité du CEPF

Sur les 23 sites prioritaires restants, 19 ont reçu un score de Priorité 2. Les quatre autres sites restants ont tous été inclus puisque que les parties prenantes consultées lors des ateliers finaux de concertation les ont considérés comme ayant une importance biologique relativement élevée, y compris pour leur populations importantes de primates et d'autres espèces emblématiques, qui n'avait pas été bien prise en compte par le mécanisme de priorisation.

Certaines des ZCB qui n'ont pas été sélectionnées comme sites prioritaires ont été principalement exclues par manque d'informations. En outre, plusieurs ZCB potentiellement candidates ont été proposées lors des ateliers finaux de concertation alors qu'elles n'avaient pas été identifiées au cours des exercices précédents. Cela indique qu'il y a une nécessité de combler les lacunes en matière de connaissance et d'intégrer de nouvelles informations dans l'identification des ZCB et, au final, de mettre à jour la liste des sites prioritaires pour la stratégie d'investissement du CEPF. Pour ce faire, des opportunités pourront potentiellement survenir à un stade ultérieur du processus d'investissement ou lors d'une prochaine mise à jour du profil d'écosystème.

## **12.2 Orientations Stratégiques et Priorités d'Investissement**

Le but de cette section est de présenter une stratégie d'investissement quinquennale pour le CEPF afin d'appuyer les OSC pour la conservation de la biodiversité mondiale dans le Hotspot des Forêts Guinéennes. Cela se fera en orientant les investissements vers 13 priorités d'investissement regroupés en cinq orientations stratégiques (Tableau 12.3). Ceci n'est qu'un sous-ensemble des priorités d'investissement qui avaient été identifiées au cours des concertations des parties prenantes, puisque que tout ne pouvait être traité sur une période de cinq ans avec le niveau de financement disponible et compte tenu de la capacité d'absorption de la société civile dans le hotspot. Une présélection des priorités potentielles d'investissement avaient été élaborée au cours du processus de concertation, inspiré par les résultats de l'état des lieux, en particulier par l'analyse des menaces et des éléments déclencheurs, qui ont motivé les types de mesures de conservation nécessaires pour faire face aux menaces immédiates et à leurs causes profondes, et par l'analyse du contexte de la société civile, qui a permis de choisir les types d'investissements nécessaires pour engager et renforcer la société civile, en particulier les groupes locaux. Cette liste a ensuite été revue à la baisse au cours des ateliers finaux de concertation en considérant les quatre critères suivants: (i) le besoin en financement supplémentaire (informé par l'analyse des investissements de conservation); (ii) la pertinence pour la mise en œuvre par la société civile; (iii) la disponibilité des OSC dotées des compétences et connexions nécessaires pour cette mise en œuvre; et (iv) l'urgence de mise en œuvre au cours des cinq prochaines années.

La stratégie d'investissement résultante de ce processus comprend des actions appropriées pour la société civile à mener aux niveaux local, national et régional. Au niveau local, l'accent est mis sur la démonstration de solutions pratiques répondant aux menaces et problématiques de conservation et de développement qui peuvent être plus largement répliquées. Au niveau national, l'accent est mis sur l'autonomisation de la société civile afin qu'elle puisse influencer les politiques de conservation et les pratiques du secteur privé de manière à influencer positivement la conservation de la biodiversité, à travers des partenariats et le dialogue. Etant

donné que certaines ZCB prioritaires et corridors de conservation sont de nature transfrontière, par exemple le Corridor Korupmba-Obachap, l'appui sera également concentré sur des actions régionales et transfrontalières qui facilitent la conservation de groupements transfrontaliers de ZCB, qui facilitent la diffusion régionale de l'information et de modèles de conservation, et qui contribuent à l'émergence d'un mouvement régional de conservation.

En outre, puisque la plupart des pays du hotspot ont identifié la conservation de la biodiversité comme leur principale solution fondée sur la nature pour lutter contre les changements climatiques, en particulier à travers leurs engagements dans les processus préparatoires en cours du REDD+ (tels que l'indique les documents pertinents de la Stratégie REDD+), il est logique que cette stratégie englobe les changements climatiques comme thème. Plus précisément, le CEPF appuiera la société civile pour qu'elle contribue à influencer le discours sur les changements climatiques en prônant des réponses d'atténuation et d'adaptation bénéfiques pour la conservation de la biodiversité, telles que la REDD+ et l'adaptation basée sur les écosystèmes. De plus, le fort accent mis sur le renforcement des capacités qui se retrouve dans tout au long de la stratégie d'investissement permettra aux OSC locales de jouer un rôle croissant important dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

**Tableau 12.3 Orientations stratégiques et priorités d'investissement du CEPF pour le hotspot des forêts guinéennes**

Orientations stratégiques	Priorités d'investissement
1. Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage	1.1 Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières en vue de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées
	1.2 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs qui favorisent la collaboration des parties prenantes dans la gestion des aires protégées
	1.3 Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires (par exemple la domestication d'espèces sauvages, l'exploitation durable de forêts contrôlées localement, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture durable, etc.)
2. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national	2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes
	2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation
	2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées

Orientations stratégiques	Priorités d'investissement
3. Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information	3.1 Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction de la liste rouge de l'UICN 3.2 Mettre à jour de l'analyse des ZCB en intégrant les données récemment rendues disponibles, y compris sur les sites d'Alliance for Zero Extinction et les évaluations mondiales de la Liste Rouge et en procédant à des recherches ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles
4. Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale	4.1 Renforcer la capacité des organisations de la société civile locale en matière de gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds 4.2 Etablir et renforcer des organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigées par des femmes visant à favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages 4.3 Renforcer la capacité de communication des organisations de la société civile locale en appui à leur mission et pour sensibiliser le public à l'importance des objectifs de conservation
5. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements de conservation à travers une équipe régionale de mise en œuvre (RIT en anglais)	5.1 Opérationnaliser et coordonner les processus et procédures d'octroi de subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie d'investissement dans l'ensemble du hotspot 5.2 Construire une large audience de groupes de la société civile travaillant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs

### **Orientation stratégique 1. Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage**

Le Chapitre 7 révèle que la pression des communautés locales pour répondre à leurs besoins de base quotidiens est une menace pour la conservation et la gestion durable de nombreuses ZCB. Le Chapitre 8 souligne quant à lui que la chasse et la surpêche sont des menaces pour les populations de faune dans tous les pays du hotspot et que ces menaces sont en grande partie provoquées par la demande en protéines au sein des communautés rurales en expansion, ainsi que par les populations urbaines qui ont un pouvoir d'achat croissant. Ce chapitre révèle également que la croissance de la population rurale, couplée avec l'augmentation de la demande pour les produits agricoles au sein et à l'extérieur du hotspot, est le moteur de l'expansion agricole, conduisant à la perte d'habitats. L'exploitation forestière illégale et l'extraction non durable de bois de feu et du charbon de bois sont des menaces supplémentaires, qui sont de nouveau provoquées par la demande extérieure combinée à un manque de moyens de subsistance durables pour les communautés locales. Ces menaces sont particulièrement graves dans les ZCB qui ne sont pas suffisamment couvertes par les aires protégées, mais même les aires protégées ont de sérieux problèmes avec l'utilisation non durable de leurs ressources. Le Chapitre 6 souligne que la plupart des pays du hotspot ont des législations relatives aux aires protégées, à la gestion des forêts et à la protection environnementale. Cependant, la capacité des organismes

gouvernementaux à effectivement appliquer la loi est, dans de nombreux cas, faible. Cela est particulièrement vrai dans les zones forestières reculées et en dehors d'aires protégées. Dans ce contexte, les communautés locales sont souvent les acteurs les mieux placés pour agir contre les principales menaces des sites prioritaires, soit seuls, soit en collaboration avec des organismes gouvernementaux. Actuellement, cependant, l'implication des dans la conservation est parcellaire. Quand elles ont peu d'incitations ou d'alternatives économiques, les communautés locales peuvent se livrer à des activités illégales ou non durables, tels que trafiquer avec les exploitants, les mineurs illégaux et les braconniers appauvrissant ainsi les populations d'espèces et dégradant les habitats naturels.

Pour répondre à ces problématiques, le CEPF appuiera des projets qui donnent les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires identifiés dans le Tableau 12.2, afin de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage. La Priorité d'Investissement 1.1 se concentrera en dehors des aires protégées conventionnelles, profitant de réformes politiques pour piloter de nouveaux modèles, menés par les communautés, pour la conservation des sites, telles que les réserves communautaires et les concessions de conservation. La Priorité d'Investissement 1.2 travaillera à l'intérieur des aires protégées afin de promouvoir des plans de gestion participatifs qui créent des opportunités pour mobiliser les communautés et les autres acteurs locaux comme des partenaires actifs dans la conservation. Enfin, la Priorité d'Investissement 1.3 portera sur tous les sites prioritaires et démontrera les activités de subsistance durables qui ont le potentiel de répondre aux besoins des populations locales et de les inciter à participer à la conservation et à la gestion durable des ressources biologiques. Ces investissements se focaliseront sur les communautés qui sont actuellement en train de mettre le plus de pression sur les sites prioritaires, ce qui signifie qu'elles ne sont pas nécessairement seulement à l'intérieur des ZCB elles-mêmes. Pour être éligible à l'appui du CEPF, tous les projets relevant de cette orientation stratégique doivent faire participer les communautés cibles à tous les stades d'un projet, de la conception et à la mise en œuvre, doivent tenir compte des structures de gouvernance existantes, y compris celles des droits coutumiers, et répondre au problème d'accès aux ressources pour les populations locales et au partage équitable des coûts et bénéfices. Les projets qui luttent contre l'exploitation illégale et/ou répondent aux questions de gouvernance forestière doivent également démontrer leur alignement avec le plan d'action FLEGT de l'UE, et, lorsqu'ils existent, avec les APV.

***Priorité d'Investissement 1.1 Renforcer l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, du régime foncier et des réformes forestières en vue de faciliter la bonne gouvernance dans la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées***

Il a été observé que dans le hotspot les régimes fonciers actuels sont l'un des principaux problèmes qui entravent la conservation, principalement du fait que les communautés et les entreprises privées ne possèdent généralement pas la terre agricole ou forestière qu'elles exploitent, vu que la plupart des terres appartiennent à l'Etat qui les loue pour une utilisation temporaire. Ce système foncier fait qu'il est très difficile pour les petits agriculteurs ou les entreprises d'investir dans une grande parcelle de terrain sur une longue période de temps, puisqu'ils ont peur que le gouvernement ne leur reprenne ou modifie la propriété de leurs terres; en particulier compte tenu du fait que les expériences sur le terrain ont révélé que l'affectation des terres ne se fait pas de manière transparente. L'aménagement du territoire est également un

problème en raison de chevauchements de compétences entre les différents organismes gouvernementaux, ce qui conduit à des pratiques d'utilisation des terres qui sont en conflit les unes avec les autres. Par exemple, il y a eu des cas où des permis miniers ont été octroyés pour l'exploitation des minéraux dans des concessions forestières appartenant à un autre concessionnaire.

Ces problèmes de régime foncier sont progressivement en train d'être résolus par des politiques et réformes législatives qui favorisent la sécurisation des propriétés communautaires et privées de terres sur de longues périodes. Profitant de cette opportunité, le CEPF appuiera les processus de planification et les méthodologies participatifs d'utilisation des terres, notamment ceux qui permettent aux communautés de posséder et de gérer les ressources foncières et forestières. Sur certains sites, cela impliquera de soutenir les actions qui protègent les droits des communautés et des investisseurs du secteur privé contre les lubies et caprices des fonctionnaires des administrations locales et d'autres parties prenantes. Dans certains cas, les investissements du CEPF se traduiront par la mise en place de concessions ou réserves de conservation communautaires ou privées. Cependant, les modèles qui intègrent la conservation de la biodiversité dans la gestion des paysages de production seront également soutenus dans le cadre de cette priorité d'investissement, même si elles ne concernent pas explicitement la création de zones de conservation.

***Priorité d'Investissement 1.2 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs qui favorisent la collaboration des parties prenantes dans la gestion des aires protégées***

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion participatifs est une approche importante pour gérer durablement les aires protégées. Le processus de concertation a cependant révélé que certaines aires protégées ne disposent pas de plans de gestion, ou que la durée légale de nombre de plans a expiré, ou encore que certains plans qui ont un statut juridique valable ne sont pas respectés en raison d'un manque de participation des acteurs locaux lors de leur élaboration. Il y a également un manque de ressources financières et humaines des agences gouvernementales chargées de la gestion des aires protégées. Tout cela ne facilite pas la participation des OSC, des communautés locales et des autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées.

Le CEPF appuiera donc les OSC pour travailler avec les gouvernements locaux et nationaux et des représentants désignés du secteur privé afin de réfléchir, élaborer, mettre à jour, mettre en œuvre et surveiller la mise en œuvre des plans de gestion participatifs. De cette façon, les conditions favorables clés seront mises en place pour la gestion collaborative des aires protégées, qui traitent les parties prenantes locales comme des partenaires positifs de la conservation, et les impliquent dans la prise de décisions en matière de gestion.

***Priorité d'Investissement 1.3 Démontrer la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui agiront comme des incitations à la conservation des sites prioritaires (par exemple la domestication d'espèces sauvages, l'exploitation durable de forêts contrôlées localement, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture durable, etc.)***

Il est largement reconnu par les parties prenantes consultées lors de l'élaboration du profil d'écosystème que, parce que les communautés locales dépendent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance, il sera très difficile pour elles de conserver les ressources naturelles si elles n'ont pas soit accès à des projets de subsistance durable ou à des stratégies de développement alternatif qui réduisent leur dépendance aux formes non durables d'utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, à cause d'une forte incidence de la pauvreté et pour couvrir leurs besoins médicaux ou domestiques immédiats, certains membres des communautés entrent en connivence avec les braconniers et les exploitants forestiers illégaux en échange d'une partie du butin ou des fonds. Cela explique en partie pourquoi de nombreux projets de conservation dans le hotspot ont alloué une partie importante de leurs ressources à créer des incitations pour les communautés locales afin qu'elles participent pleinement aux programmes et activités de conservation. L'expérience de la première phase d'investissement du CEPF suggère que de telles approches donnent des résultats significatifs. Toutefois, il est important de noter que les leçons tirées du processus de concertation et des investissements antérieurs du CEPF dans le hotspot montrent que les projets locaux vont également échouer si des mécanismes de partage des avantages solides et transparents ne sont pas mis en place pour promouvoir les vertues d'une bonne gouvernance, et si la durabilité des incitations financières n'est pas assurée.

Le CEPF appuiera les communautés locales dans et autour des ZCB prioritaires à concevoir, développer et / ou mettre en œuvre des projets de subsistance durable, telles que la domestication de la faune et d'espèces fructifères indigènes, l'apiculture, le tourisme de vision et l'exploitation durable des PFNL. En ce qui concerne la domestication des espèces de faune, il existe un risque inhérent aux projets de domestication qui pourraient faciliter le «blanchiment» des animaux sauvages capturés et, ainsi, contribuer au braconnage et commerce des espèces de faune. Pour atténuer ce risque, toutes les activités seront étroitement surveillées et seuls les projets de domestication des espèces non menacées, comme les rats de canne, recevront un appui. Le CEPF appuiera le développement d'entreprises communautaires légales afin de faciliter la mise en œuvre de ces activités.

En ce qui concerne la domestication et la transformation des PFNL, les concertations des parties prenantes ont révélé que la création de valeur ajoutée et la commercialisation des PFNL ont été très difficiles pour les communautés du hotspot à cause du manque de financements, de technologie, de savoir-faire et de marchés. Le CEPF appuiera donc les communautés (financièrement et techniquement) pour récolter, transformer et commercialiser durablement ces produits, tout en soutenant des activités complémentaires de développement des marchés pour les produits finis.

En plus de réduire la pression sur les ressources naturelles et d'encourager les communautés à soutenir les efforts de conservation sur le terrain, il est attendu que les activités d'appui aux moyens de subsistance durable renforcent également les capacités des leaders communautaires.

Les compétences développées peuvent être ensuite utilisées pour la mobilisation de la communauté en faveur des activités de conservation. Les projets financés dans le cadre de cette priorité d'investissement seront appelés à assurer la participation équitable des femmes dans la conception et la mise en œuvre des activités de projets, y compris dans des postes de direction. Les bénéficiaires doivent également veiller à ce que des mécanismes participatifs de partage des avantages soient conçus, mis en œuvre et suivis pour permettre à toutes les parties prenantes de participer pleinement et de recevoir les avantages des projets qui soient équivalents à leurs efforts et leurs coûts, en donnant la priorité aux groupes vulnérables, y compris les Peuples Autochtones et les femmes.

## **Orientation Stratégique 2. Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national**

La plupart des pays du hotspot ont un besoin urgent de projets de développement pour créer des emplois et générer des revenus pour payer l'éducation, les soins de santé et d'autres services essentiels. Ainsi, les projets de développement, tels que les mines, les barrages hydroélectriques et les plantations de cultures de rente à grande échelle, ont tendance à être considérés positivement par les fonctionnaires et représentants élus. Toutefois, l'une des principales causes de perte de biodiversité dans le hotspot est le développement et la mise en œuvre de grands projets de développement qui n'intègrent pas suffisamment les préoccupations environnementales et les garanties sociales.

Comme vu dans le Chapitre 8, l'agriculture et l'aquaculture sont considérées par les parties prenantes comme la deuxième menace pour la biodiversité dans le hotspot, tandis que la production d'énergie et l'exploitation minière est la troisième menace. Un certain nombre de pays du hotspot sont en train de planifier et de mettre en œuvre de grands projets de développement à l'intérieur ou à proximité de sites prioritaires. Pour équilibrer les exigences du développement et la nécessité de préserver la biodiversité, il est, par conséquent, nécessaire d'intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques de développement gouvernementales, les législations et les cadres réglementaires, ainsi que les pratiques commerciales des entreprises du secteur privé.

Comme la plupart des politiques, lois et règlements existants ont été élaborés sans concertation avec les parties prenantes, notamment les communautés rurales et la société civile, d'importantes opportunités existent pour des réformes des politiques qui favorisent les modèles de croissance durable pro-pauvres. La disponibilité des ressources et la capacité d'absorption des organisations de conservation dans le hotspot signifient que les investissements du CEPF au cours des cinq prochaines années seront en mesure de tester et d'affiner une gamme d'approches innovantes de conservation et de développement durable au niveau de sites sélectionnés, mais ne seront pas en mesure de les amplifier seuls. L'appui du CEPF ciblera plutôt la recherche, l'analyse et la sensibilisation facilitant la prise de décision fondée sur des faits qui tiennent compte des valeurs économiques et climatiques des écosystèmes naturels, *i.e.* la comptabilisation du capital naturel (Priorité d'Investissement 2.1). Cet appui sera complété par des initiatives qui génèrent des informations pertinentes au niveau local pouvant influencer la prise de décision politique et

économique pour faciliter la gestion durable des ZCB prioritaires (Priorité d'Investissement 2.2). Enfin, les subventions du CEPF autonomiseront les communautés locales et leurs associations à s'engager avec les acteurs du secteur privé et du gouvernement et à démontrer des modèles de bonnes pratiques pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'exploitation minière, l'agriculture et la foresterie: les trois secteurs ciblés par le programme d'investissement du CEPF (Priorité d'Investissement 2.3). Les investissements de cette orientation stratégique se focaliseront géographiquement sur les neuf corridors de conservation (Figure 12.1).

***Priorité d'Investissement 2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d'analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes***

Les informations sur les objectifs de conservation dans les forêts guinéennes sont parcellaires, et essentiellement limitées aux valeurs intrinsèques de la biodiversité, tels que les niveaux de richesse en espèces, de menace et d'endémisme. Ces informations, bien que fort pertinentes pour la répartition des investissements pour la conservation, ne sont vraisemblablement pas susceptibles d'influencer l'adoption de politiques publiques nationales, qui doivent comparer les coûts socio-économiques et les avantages des différentes alternatives. A quelques exceptions près, les informations sur les valeurs sociales et économiques des écosystèmes naturels et des services qu'ils fournissent sont indisponibles ou anecdotiques.

Par conséquent, le CEPF appuiera la conduite et la diffusion de la recherche et de l'analyse des politiques pertinentes qui faciliteront l'élaboration de politiques nationales en appui à la gestion durable des aires protégées, au paiement pour les services environnementaux et à l'utilisation de solutions basées sur la nature pour les changements climatiques, notamment l'adaptation basée sur l'écosystème. En particulier, l'appui sera accordé aux projets qui promeuvent l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies de la REDD +. Les activités relevant de cette priorité d'investissement peuvent nécessiter la participation des institutions de recherche et de réflexion de politiques, ainsi que des ONG dont les actions sont focalisées sur réduction de la pauvreté. Les projets seront encouragés à intégrer les informations générées sur les valeurs des écosystèmes naturels sous la Priorité d'Investissement 2.2, le cas échéant.

***Priorité d'Investissement 2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation***

Afin de soutenir la réforme des politiques et la prise de décision économique qui favoriseront la conservation au détriment de visions alternatives de développement incompatibles avec la pérennisation à long terme de la biodiversité, il est très important de générer des informations fondées sur la science et enracinées localement sur les valeurs socio-économiques des écosystèmes naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent.

À cet effet, le CEPF appuiera la production d'informations pertinentes au niveau local qui encourageront la prise de décision économique et politique avisée. Parce que les décideurs au sein du gouvernement et du secteur privé quantifieront les alternatives de développement aux investissements dans la conservation des sites prioritaires en termes économiques, le scénario de conservation doit aussi être quantifié dans les mêmes termes, si les décideurs doivent être influencés en faveur de celui-ci. Les projets relevant de cette priorité d'investissement permettront d'établir les éléments probants pour le développement ultérieur, dans le cadre de la Priorité d'Investissement 2.1, de paiement pour les services écosystémiques ou d'autres mécanismes de financement à long terme.

***Priorité d'Investissement 2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées***

La plupart des pays du hotspot ont élaboré des stratégies et des objectifs qui mettent l'accent sur les secteurs des mines, de l'agriculture et des forêts comme moteurs du développement national. Pour s'assurer que les développements dans ces secteurs se déroulent d'une manière compatible avec la conservation de la biodiversité, il est nécessaire de démontrer des modèles qui adaptent les meilleures pratiques mondiales et standards de durabilité, et de les appliquer au contexte local. A cet effet, le CEPF appuiera des projets qui visent à faciliter les partenariats entre les communautés locales, les entreprises privées et les organismes gouvernementaux pour démontrer de tels modèles sur les sites prioritaires. Les OSC sont bien placées pour faciliter de tels partenariats, pour introduire les partenaires aux normes internationales, telles que la certification FSC pour les projets forestiers, et les normes RSPO et du « Sustainable Agriculture Network » dans le secteur de l'agriculture, et pour développer des liens avec le marché pour produits certifiés.

**Orientation Stratégique 3. Sauvegarder les espèces prioritaires menacées au plan mondial en identifiant et répondant aux principales menaces et aux lacunes en matière d'information**

Au moins 936 espèces dans le Hotspot des Forêts Guinéennes sont menacées au plan mondial (Tableau 4.1). L'analyse présentée dans le Chapitre 8 indique que la menace la plus répandue chez ces espèces est l'utilisation non durable des ressources biologiques, suivie de l'agriculture et de l'aquaculture, et de la pollution. Par ailleurs, comme vu au Chapitre 10, il y a très peu de financements des bailleurs de fonds pour la conservation des espèces. Les besoins de conservation de nombreuses de ces espèces menacées seraient traitées de façon adéquate par la protection des habitats et des contrôles sur l'exploitation non durable dans les ZCB où elles se trouvent; ce qui requiert des actions de conservation basées sur les sites. De telles actions seront entreprises pour les espèces les plus gravement menacées, et guidées par les plans disponibles pour la conservation des espèces, afin de s'assurer qu'elles s'arriment à d'autres investissements par les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds internationaux (Priorité d'Investissement 3.1). Parallèlement, le CEPF appuiera l'analyse des nouvelles données disponibles, complétées par des recherches ciblées pour combler les lacunes primordiales, afin de

fournir des informations plus fiables sur lesquelles baser l'allocation des ressources limitées et la conception de stratégies pour la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale (Priorité d'Investissement 3.2). ). Une priorité sera accordée aux projets qui sont en alignement avec la stratégie de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique (European Commission 2015).

***Priorité d'Investissement 3.1 Appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger critique et en danger d'extinction de la liste rouge de l'UICN***

D'autres espèces ont des besoins de conservation qui nécessitent des actions spécifiques les ciblant. Par exemple, le braconnage est une menace à travers le hotspot pour les populations de primates mondialement menacées. Bien que la protection basée sur des sites puisse atténuer cette pression, elle doit être complétée par des actions de lutte contre le commerce illégal de viande de brousse, qui est le moteur du braconnage sur de nombreux sites. Cela nécessite des actions complémentaires loin des ZCB, par exemple des campagnes de réduction de la demande des consommateurs dans les centres urbains. Les vautours menacés au niveau mondial sont un autre bon exemple, puisque ce sont des espèces pouvant couvrir des centaines de kilomètres à la recherche de charognes et donc étant largement présentes à l'extérieur de ZCB. L'action basée sur des sites ne suffit pas pour répondre aux besoins de conservation des vautours, qui sont exposés à des menaces à l'échelle des paysages terrestres, y compris comme le déclin des populations d'ongulés sauvages, l'empoisonnement secondaire par les toxines utilisées pour tuer les carnivores, et l'abattage ciblé pour les pratiques de la médecine traditionnelle.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, le CEPF appuiera les actions de conservation spécifiques aux espèces qui répondent aux priorités énoncées dans les plans d'action pour la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale. Les financements du CEPF ne seront pas utilisés pour préparer les plans eux-mêmes, mais seront réservés pour la mise en œuvre des plans déjà existants ou qui seront préparés grâce à d'autres sources de financement. Afin de concentrer les ressources limitées parmi la longue liste des espèces menacées dans le hotspot, l'appui sera ciblé sur les espèces en danger critique ou en danger d'extinction: les deux catégories de menaces les plus élevés. Bien que 405 espèces entrent dans l'une de ces catégories, il est probable que la plupart des activités relevant de cette priorité d'investissement porteront soit sur les mammifères soit sur les oiseaux, dont il n'y a que 35 et 17 espèces respectivement (Tableau 4.1), parce que les actions de conservation basées sur les sites seront largement suffisantes pour la plupart des espèces dans d'autres groupes taxonomiques.

***Priorité d'Investissement 3.2. Mettre à jour de l'analyse des ZCB en intégrant les données récemment rendues disponibles, y compris sur les sites d'Alliance for Zero Extinction et les évaluations mondiales de la Liste Rouge et en procédant à des recherches ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles***

Comme déjà constaté, ce profil a mis en évidence des lacunes importantes en matière d'informations taxonomiques et régionales qui font qu'il est très difficile d'évaluer avec précision l'état de conservation de nombreuses espèces ou l'importance biologique relative des différentes ZCB dans le hotspot. Sans doute encore plus préoccupant est le fait que de nombreux sites d'importance mondiale pour la pérennisation de la biodiversité n'ont pas encore été identifiés et

été documentés comme ZCB, en particulier dans le domaine de l'eau douce. Une identification plus complète des ZCB pourrait non seulement attirer l'attention sur des sites nécessitant des mesures de conservation, mais aussi faciliter la mise en œuvre des normes environnementales, par exemple celles de la Société financière internationale et des banques qui ont souscrit aux Principes de l'Équateur.

Le CEPF appuiera des actions pour combler ces lacunes d'informations. Les données sur l'état des espèces et des sites qui sont devenues disponibles durant le processus de profilage ou qui deviendraient disponibles au cours de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement seront utilisées pour mettre à jour l'analyse des ZCB. En particulier, il est nécessaire de définir des ZCB terrestres supplémentaires dans les écosystèmes forestiers de Basse Guinée pour les groupes taxonomiques autres que les oiseaux, et de procéder à l'identification complète des ZCB d'eau douce dans l'ensemble du hotspot. Cette priorité d'investissement appuiera également un nombre limité d'enquêtes de terrain très ciblées pour combler les lacunes de connaissances essentielles sur l'état des espèces et des sites sélectionnés. Les informations générées pourront éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de conservation pour les espèces menacées à l'échelle mondiale, tandis que les enquêtes elles-mêmes fourniront aux écologistes en début de carrière, comme aux étudiants de troisième cycle, des possibilités d'acquérir une expérience de terrain et de travailler avec des organismes de conservation.

#### **Orientation Stratégique 4 Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale**

Les leçons tirées des projets de conservation en cours et récents en Afrique de l'Ouest ont mis en évidence la nécessité d'établir des partenariats et alliances entre les trois secteurs clés de la société - gouvernement, secteur privé et société civile - pour développer et mettre en place des solutions pour répondre aux défis complexes de développement durable auxquels la région est confrontée. La société civile fait face à un certain nombre d'obstacles pour s'engager dans de tels partenariats, dont les plus importants concernent les capacités. Le programme d'investissement du CEPF offre une occasion importante d'investir dans le développement des capacités des OSC locales, allant des ONG nationales à des organisations communautaires, afin de faciliter leur émergence en tant qu'agents de changement et partenaires crédibles du gouvernement et des partenaires du secteur privé.

Une des leçons tirées de la première phase d'investissement du CEPF était la nécessité de lier l'octroi de subventions au renforcement des capacités, en particulier lorsque l'on travaille avec de petites OSC émergentes. A cet effet, le renforcement des capacités dans le cadre de cette orientation stratégique viendra compléter l'octroi de petites subventions offertes aux OSC locales qui aura lieu tout au long de la stratégie d'investissement dans son ensemble. Les deux stratégies sont des éléments essentiels pour faciliter l'émergence de mouvements locaux de conservation dans les pays du hotspot, mais aucune stratégie ne suffit à elle seule. Les petites subventions non liées au renforcement des capacités peuvent engendrer un certain niveau d'enthousiasme et d'énergie au sein des organismes bénéficiaires, mais l'impact peut être dissipé à moins que ces organismes ne puissent se construire une bonne réputation en termes de gestion programmatique

et financière et attirer des fonds d'autres sources. Le renforcement des capacités sans ressources empêche les OSC de mettre en application leurs nouvelles capacités. Par conséquent, les activités de renforcement des capacités dans le cadre de cette orientation stratégique seront étroitement coordonnées avec le développement global du portefeuille de projets, avec la RIT jouant le rôle clé de coordination. A cet effet, les subventions seront accordées à un mélange entre OSC en besoin de renforcement de capacités, et prestataires de services locaux et internationaux capables de fournir formation, mentorat et / ou mise en réseau pour les groupes de la société civile ayant des besoins communs de capacités. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des organisations de Peuples Autochtones, des groupes de femmes et des groupes de jeunes et sur leurs implication dans la conservation des espèces mondialement menacées, des sites prioritaires et des corridors de conservation. Pour gérer le volume de demandes de subventions émanants des OSC pour le renforcement des capacités, d'autres modalités d'octroi de subventions peuvent être considérées en plus d'ouvrir des appels à propositions, y compris les appels restreints et compétitifs, et par invitation.

***Priorité d'Investissement 4.1 Renforcer la capacité des organisations de la société civile locale en matière de gestion financière, institutionnelle et de projet, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds***

Comme vu au Chapitre 7 et tout au long du processus de concertation, bien que certaines OSC soient pleinement impliquées dans la gestion des ressources naturelles, il leur manque les connaissances nécessaires pour gérer des projets de conservation, notamment en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi de la mise en œuvre des projets. Plus précisément, de nombreux groupes n'ont pas la capacité de concevoir des projets et de rédiger des propositions de demande de financements selon les canevas requis par les bailleurs de fonds internationaux. Les OSC locales manquent aussi souvent de capacité pour gérer les fonds du projet en fonction des exigences des bailleurs de fonds, puisque leurs personnels n'ont généralement pas reçu de formation spécifique en gestion financière. Afin de mobiliser efficacement ces organisations en tant que partenaires dans la conservation et le développement durable, il y a un besoin fondamental de renforcer leurs capacités de base en gestion financière et institutionnelle, en planification stratégique, en gouvernance organisationnelle, et en mobilisation de fonds. Il y a également la question de bonne gouvernance en gestion financière des fonds générés par les projets. Il est commun dans la région d'être témoin de corruption au niveau local, notamment en ce qui concerne le partage inégal des coûts et des bénéfices. Les groupes vulnérables comme les Peuples Autochtones sont souvent négligés lors du partage des bénéfices. La priorité sera donnée aux initiatives de renforcement des capacités qui cibleront les organisations de Peuples Autochtones.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, le CEPF appuiera les organisations communautaires indépendantes pour qu'elles améliorent leurs capacités, notamment en améliorant leurs structures de gouvernance et leurs systèmes comptables. Il sera important d'appuyer les structures décentralisées de la société civile, d'impliquer efficacement les groupes locaux et vulnérables comme les communautés autochtones, parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles, d'établir les fondements pour les mécanismes de partage équitable des bénéfices, et d'éviter de mettre trop l'accent sur le développement d'une classe professionnelle d'ONG nationales qui pourrait devenir un obstacle à la croissance de la société civile de base/du

terrain, tel que l'on a observé dans d'autres hotspots où le CEPF opère. Tenant compte des expériences de la première phase, la priorité sera accordée aux arrangements de mentorat et d'autres approches novatrices, par opposition à des cours de formation classiques.

***Priorité d'Investissement 4.2 Etablir et renforcer des organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes visant à favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages***

En raison de la nature patriarcale de la plupart des cultures dans le hotspot, les femmes ne sont pas souvent impliquées ou incluses dans les processus décisionnels relatifs aux projets de gestion des ressources naturelles et de développement. En fait, jusqu'à tout récemment, la conservation de la biodiversité était considérée comme une activité exclusivement masculine, et cela est reflété dans la composition des postes de direction au sein des ONG de conservation. Jusqu'à récemment, les contributions potentielles des femmes à la gestion des ressources naturelles sur le terrain et à la pratique de conservation au niveau national avaient été à peine exploitées, en raison de leur marginalisation au vu de leur insécurité en matière de droits fonciers, de leurs opportunités limitées de prise de parole dans les processus décisionnels, de leur manque d'accès à l'éducation et du manque d'opportunités en formation et développement de carrière.

Heureusement, la plupart des pays du hotspot découvrent de plus en plus les importantes contributions que les femmes peuvent apporter à des projets de conservation et de subsistance durable, tandis que l'environnement politique et les attitudes sociétales changent progressivement vers plus de participation et de leadership féminin. À travers les activités de groupes et réseaux régionaux et nationaux de femmes, tels que le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), et des ministères chargés de la condition féminine, le rôle vital des femmes dans la conservation est de plus en plus illustré via certains projets pilote importants. Par exemple, certains mécanismes de petites subventions, tels que CARPE et PPI, ont non seulement soutenu les groupes de femmes dans la mise en œuvre d'activités de conservation de la biodiversité et de développement rural sur le terrain, mais ont également agi comme un instrument par lequel les femmes ont influencé de nombreuses politiques qui soutiennent actuellement des actions de conservation dirigées par les femmes.

Pour consolider ces tendances positives, le CEPF renforcera les capacités de groupes de femmes pour que ces groupes puissent plaider en faveur de la gestion des ressources naturelles et des droits au développement, en particulier pour l'égalité des sexes. Le CEPF offrira également une formation pour soutenir les OSC dirigées par les femmes afin qu'elles puissent aborder certaines questions institutionnelles qui ne favorisent actuellement pas la participation des femmes dans la conservation de la biodiversité des sites prioritaires. Ces activités pourraient être liées à des investissements dans le cadre de la Priorité d'Investissement 1.3 sur la création d'emplois et de moyens de subsistance durables. Les activités de subsistance qui présentent en particulier de bonnes opportunités pour la participation des femmes rurales comprennent la récolte durable, l'apport de valeur ajoutée et la commercialisation des PFNL.

***Priorité d'Investissement 4.3 Renforcer la capacité de communication des organisations de la société civile locale en appui à leur mission et pour sensibiliser le public à l'importance des objectifs de conservation***

La communication stratégique est l'un des principaux éléments des programmes de conservation, en particulier là où ils sont en concurrence pour l'attention des décideurs et des communautés locales avec d'autres visions du développement. Les parties prenantes ont indiqué cependant que la plupart des programmes de conservation ne consacrent pas de temps et de ressources suffisants pour produire et diffuser des informations sur l'importance des espèces et des écosystèmes dans des formats adaptés localement. En outre, l'expérience de la première phase d'investissement du CEPF dans le hotspot a révélé la nécessité d'aller au-delà des efforts d'éducation environnementale et de sensibilisation classiques, qui se sont avérés peu efficaces. Pour combler cette lacune, le CEPF financera des activités qui renforcent la capacité de communication des OSC locales, afin qu'elles puissent faire connaître l'importance des objectifs de conservation aux auditoires clés aux niveaux local, sous-national et national. Ce renforcement des capacités couvrira potentiellement une gamme de médias, y compris des revues scientifiques, des aide-mémoires politiques et techniques, des émissions de radio et de télévision, des journaux et des médias en ligne. Le CEPF appuiera également des ateliers de sensibilisation pour sensibiliser le public à l'importance des projets de conservation. L'éducation entre pairs et le marketing social seront également parmi les outils sur lesquels les OSC pourront recevoir un renforcement de capacités, car ils peuvent être particulièrement appropriés pour catalyser les types de changement de comportement et de réduction de la demande des consommateurs nécessaires pour répondre à des menaces telles que le braconnage et le commerce de la faune.

Il sera également très important de renforcer la capacité des OSC locales pour documenter et échanger des expériences, des leçons apprises et des approches innovantes à la fois en interne au sein de leurs propres organisations, et à l'extérieur entre OSC. Bien qu'une grande partie de cet échange entre les OSC aura lieu au sein des pays, le CEPF profitera également de la nature régionale du programme d'investissement pour faciliter les échanges entre les OSC dans différents pays du hotspot qui travaillent sur des thèmes similaires. Cela permettra non seulement d'empêcher d'autres acteurs de la société civile de répéter les approches qui ont échoué ou qui n'ont pas été utiles ailleurs, mais facilitera également l'élargissement des expériences, des leçons apprises et des expériences réussies sur d'autres sites. Cela permettra aux acteurs d'atteindre rapidement leurs objectifs de conservation de manière rentable.

Enfin, cette capacité des OSC à diffuser les résultats de leurs projets pilote auprès des décideurs dans les secteurs public et privé sera renforcée. En se basant sur les expériences d'autres hotspots, la création d'alliances d'OSC, y compris d'organisations de Peuples Autochtones et de groupes de femmes, travaillant sur des questions similaires, et qui peuvent communiquer avec ces publics de manière coordonnée, a prouvé être une stratégie efficace. Ce type d'appui au renforcement des capacités facilitera l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé qui est envisagée dans le cadre de l'Orientation Stratégique 3, sur la base des résultats des projets pilote soutenus dans le cadre des Orientations Stratégiques 1 et 2.

## **Orientation Stratégique 5. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements de conservation à travers une équipe régionale de mise en œuvre**

Comme il peut déjà l'être constaté au vu des interdépendances qui existent entre les différents éléments de la stratégie d'investissement, et de la nécessité d'intégrer l'octroi des subventions avec un renforcement des capacités, le développement d'un portefeuille de projets dont les impacts sont plus importants que la somme de ses parties nécessitera un leadership stratégique et une coordination efficace. Bien que le Secrétariat du CEPF assumera la supervision stratégique globale et la conformité avec toutes les politiques et exigences, un tel leadership et une telle coordination peuvent être plus efficacement assurés par une organisation ou des organisations ayant une présence permanente dans le hotspot. Cela permettra également d'assurer la durabilité du programme, grâce à la construction d'un référentiel de savoir-faire, d'expérience et de contacts qui perdurera au-delà de la fin de la période de mise en œuvre de l'investissement. A cet effet, le CEPF mettra en œuvre son programme de subvention en étroite collaboration avec une équipe régionale de mise en œuvre (Regional Implementation Team – RIT – en anglais). La RIT permettra de promouvoir et de gérer le processus d'octroi des subventions, d'entreprendre le renforcement de capacités clés, de maintenir et d'actualiser les données sur les objectifs de conservation. Elle assurera également le leadership en vue de promouvoir l'ensemble de l'agenda des objectifs de conservation auprès des gouvernements et autres parties prenantes. Les termes de référence détaillés de la RIT peuvent être consultés sur le site web du CEPF: [www.cepf.net](http://www.cepf.net).

### ***Priorité d'Investissement 5.1 Opérationnaliser et coordonner les processus et procédures d'octroi de subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie d'investissement dans l'ensemble du hotspot***

Pour les grandes subventions, la RIT viendra en appui du secrétariat du CEPF en examinant et en traitant les demandes de subventions, en assurant la conformité avec les politiques du CEPF, et en élaborant des rapports et en suivant les bénéficiaires de subvention et le portefeuille à temps et de façon précise. En particulier, l'équipe jouera un rôle très important dans la sollicitation et l'examen des propositions. Ce rôle englobe un large éventail d'activités, de la diffusion des appels à propositions en passant par la création de comités d'examen et la formulation de recommandations finales pour approbation ou pour rejet des propositions reçues. Ces tâches nécessitent une expertise technique, une connaissance de la stratégie, et la capacité de comprendre que tous les projets sélectionnés feront une contribution unique à la réalisation des objectifs du CEPF.

L'équipe régionale de mise en œuvre assumera également la responsabilité de la gestion du mécanisme de petites subventions du CEPF dans le hotspot, y compris la budgétisation, le traitement des propositions, la contractualisation des subventions et le suivi des impacts. Les petites subventions jouent un rôle extrêmement important dans le portefeuille de projets du CEPF. Elles peuvent aborder des thèmes ou des zones géographiques d'importance, servir de subventions de planification, ou offrir des opportunités de mobilisation des groupes locaux et de base qui peuvent ne pas avoir la capacité de mettre en œuvre des grandes subventions. Le rôle stratégique que jouent ces petites subventions ne peut être sous-estimé, et la RIT sera responsable de la surveillance stratégique de ce portefeuille afin d'assurer la cohérence avec l'ensemble du

portefeuille de projets, et décidera de l'attribution de toute demande de subvention. Comme mentionné dans la Section 11.2, afin de répondre aux besoins des OSC locales dans le hotspot, le montant maximal des petites subventions sera fixé à 50.000 dollars américains, bien que la RIT aura l'option d'attribuer une gamme variée de montants.

La RIT sera également responsable du suivi de la performance du portefeuille et de l'élaboration des rapports s'y rapportant, tout en assurant le respect des exigences en matière de production de rapports, en veillant à ce que les bénéficiaires comprennent et se conforment aux politiques de sauvegarde sociales et environnementales, et en examinant leurs rapports. A cette fin, la RIT entreprendra des visites de terrain aux bénéficiaires de subventions, pour identifier les besoins en suivi du renforcement des capacités. Cela permettra d'assurer la mise en œuvre efficace de ces projets et de leur suivi, mais cela nécessite une expertise technique effectuée de manière efficace et instruisant une gestion adaptative.

***Priorité d'Investissement 5.2 Construire une large audience de groupes de la société civile travaillant au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs***

L'équipe de mise en œuvre régionale entreprendra également des tâches programmatiques appuyant directement le développement stratégique du portefeuille de projets et contribuera de plein droit à la réalisation des résultats de conservation générant des bénéfices dans l'ensemble du portefeuille. Ces tâches comprendront la facilitation des échanges d'apprentissage entre les bénéficiaires et autres parties prenantes, l'identification d'opportunités stratégiques pour le CEPF, et l'alignement des investissements du CEPF avec les investissements des autres bailleurs de fonds. Ces fonctions nécessiteront que l'équipe régionale de mise en œuvre maintienne une expertise interne en conservation afin de s'assurer que les fonds du CEPF soient stratégiquement canalisés pour optimiser la réalisation de ses objectifs de conservation. Ils exigeront également que la RIT favorise la collaboration et crée des réseaux entre les OSC, répondant ainsi aux leçons tirées de la première phase d'investissement, qui a souligné la valeur de tels réseaux pour éviter toutes duplications d'efforts et maximiser les résultats de conservation.

Les objectifs de cette priorité d'investissement sont principalement de coordonner et de communiquer sur l'investissement du CEPF, de créer des partenariats et de promouvoir l'échange d'informations dans les sites prioritaires et les corridors de conservation. Ils appuieront également le renforcement des capacités, une fonction considéré comme étant au cœur de la responsabilité de la RIT. Alors que des formes complémentaires de renforcement des capacités seront soutenues sous l'Orientation Stratégique 4, la RIT jouera un rôle actif dans le renforcement des capacités des OSC locales pour accéder et faire bon usage des financements du CEPF. Le renforcement des capacités des partenaires, visant à assurer leurs capacités institutionnelle et individuelle pour concevoir et mettre en œuvre des projets contribuant aux objectifs de la stratégie d'investissement, n'est pas une fin en soit ; au contraire, ce renforcement est essentiel à la réalisation de la mission mondiale du CEPF d'engager et de renforcer la société civile, et à la réalisation des autres éléments de la stratégie d'investissement. L'expérience des précédents investissements du CEPF dans le hotspot a montré que ces efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour assurer de bons projets qui sont intégrés dans la stratégie plus large du hotspot et une vision commune de la conservation. Le renforcement des capacités des OSC dans

la conception, la mise en œuvre de projet et l'élaboration des rapports leur permettront également d'avoir accès aux financements disponibles auprès d'autres bailleurs de fonds, améliorant ainsi la durabilité des impacts du financement du CEPF.

### **13. DURABILITÉ**

L'une des principales conclusions du processus de concertation était que certains projets mis en œuvre dans le hotspot ont été, au bout du compte, un échec, car ils n'ont pas tenu compte des mécanismes de financement à long terme. En outre, certaines initiatives de conservation n'avaient pas les moyens humains, ni les politiques et cadres législatif nécessaires à la création d'un impact réel sur le terrain. Malheureusement, dans ce type de situation, les fonds sont gaspillés, du temps est perdu, et les résultats durement acquis s'effondrent, et, surtout, les populations locales et autochtones n'ont plus l'envie de participer aux futures initiatives de conservation.

La plupart des parties prenantes consultées lors de la préparation du profil d'écosystème ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur la durabilité lors de la conception de chaque projet et du portefeuille dans son ensemble. Insister sur la durabilité fera en sorte que les effets des projets financés par le CEPF continueront à se faire sentir au-delà de la fin du financement. Surtout, la création de partenariats avec d'autres donateurs, des organismes publics et des acteurs du secteur privé pour mobiliser des fonds, former les acteurs de la conservation, réformer et mieux mettre en œuvre les politiques publiques a été ressenti comme un volet important de toute stratégie de durabilité. Les autres aspects de la stratégie de durabilité du CEPF dans le hotspot incluent la mise en place de mécanismes de financement durable, le renforcement des capacités de la société civile locale aux niveaux individuels, des organisations et des réseaux, et l'intégration des résultats dans les cadres politique, législatif et réglementaire.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement, la Priorité d'Investissement 2.3 met l'accent sur la facilitation de partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour piloter des modèles de meilleures pratiques dans les trois secteurs visés par l'investissement du CEPF alors que les priorités d'investissement de l'Orient Stratégique n°2 visent à doter la société civile de moyens lui permettant de faire pression sur les gouvernements pour la reconnaissance des valeurs des écosystèmes naturels et pour les inciter à refléter ces valeurs dans leurs politiques et décisions, notamment en ce qui concerne les budgets alloués au financement de la conservation. Outre l'utilisation des subventions pour faciliter des partenariats stratégiques entre la société civile et d'autres secteurs, le Secrétariat du CEPF et la RIT devront travailler en étroite collaboration pour nouer des partenariats avec certaines des autres initiatives d'envergure de bailleurs de fonds dans le hotspot, y compris le programme pour la Biodiversité et le Changement Climatique en Afrique de l'Ouest de l'USAID (West Africa Biodiversity and Climate Change – WA BiCC), le Programme des Petites Initiatives (PPI) du FFEM et la stratégie de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique.

L'un des éléments clés de la stratégie de durabilité sera le renforcement des capacités qui a émergé comme un thème prioritaire transversal lors du processus de concertation. Avec la stratégie d'investissement, l'Orient Stratégique n° 4 a pour objectif explicite le renforcement

des capacités des OSC locales, en particulier les groupes de Peuples Autochtones, de femmes et de jeunes. Cette stratégie sera complétée par le renforcement des capacités assuré par l'Équipe Régionale de Mise en Œuvre dans le cadre de l'Orientation Stratégique n°5, afin de permettre aux OSC, en particulier les plus jeunes organisations et les groupes de base, d'avoir accès aux fonds du CEPF et de concevoir et de mettre en œuvre des actions de conservation efficaces. En outre, on peut raisonnablement s'attendre à ce que ce renforcement des capacités soit intégré dans beaucoup des subventions octroyées dans le cadre d'autres orientations stratégiques, en vue de faciliter l'émergence d'une société civile plus forte ayant pour objectif la conservation à l'échelle nationale et régionale qui peut maintenir et s'inspirer des résultats des cinq années d'investissement du CEPF à venir.